

Université Abderrahmane Mira de Bejaia

Faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion

Département des sciences économiques



MEMOIRE

En vue de l'obtention du diplôme de

Master en sciences économiques

Option : monnaie banque et environnement internationale

Intitulé :

Etude et analyse du rationnement de crédit bancaire :

Le cas de la BDL (agence de Bejaia)

Réalisé par :

sous la direction de :

Dr. GANA B.

-ALEM Dihia

-BELAID Roza

Jury

Président:

Examineur :

Rapporteur : Dr. GANA B.

Année universitaire : 2016-2017.

Remerciements

Merci notre bon dieu de nous avoir donné le courage et la volonté a fin d'arriver à cette étape.

Un grand merci à M.GANA notre encadreur et enseignant pour ses conseils, ses orientations et ses judicieuses remarques qui nous a permet à améliorer notre travaille.

Nous réserverons une place particulière à M^{me} Krim notre maîtresse au niveau de la BDL 844 de Bejaia, pour son aide, ses conseils et sa disponibilité.

Nous tenons à exprimer notre gratitude et nos vifs remerciements à tous ceux qui nous aidé de près ou de loin dans l'élaboration De ce mémoire, en particulier,

Nos chers parents.

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail à :

*La lumière de mes jours, la source de mes efforts la flamme de mon cœur, ma vie
et mon bonheur Ma mère et ma grand- mère que j'adore ;*

*A l'épaule solide, l'oreille attentif compréhensif et la personne la plus digne de
mon estime et mon respect, mon chère père ;*

*Tous ce que je peux vous offrir ne pourra exprimer l'amour et la reconnaissance
que je vous porte. Que dieux vous procurer*

Bonne santé et longue vie ;

*A mon très chère frères Ghiles, ma très chère sœur Zahida et tous mes cousins,
cousines et ma chère tantes Sabiha ;*

A mes honorables oncles Mouhend Amezian, Idir , Khoudir et Nafaa

*A mes meilleures amies, avec lesquelles j'ai passés des supers et inoubliable
moments Yasmina, Karima, ouardouch*

Zineb et boubi ;

A Rosa que j'ai partagé ce travail et à sa famille ;

Et à toute la famille ALEM sans exception.

Dihia

Dédicaces

*A l'a personne devant laquelle tous les mots de l'univers sont incapables
d'exprimer mon amour et mon affection pour elle, à l'être qui m'est le
plus cher, à ma douce mère. Mère, si tu savais
combien je t'aime.*

*A mon cher père qui a payé de vingt quatre années d'amour et de sacrifices le prix
de ma façon de penser. Père, je te remercie d'avoir fait de
moi une femme.*

*A ma très chère sœur Melissa, et mon chère frère Boukhalfa,
que dieu les protèges ;*

*A mes très chers copines : Amel, Biza, Cilia, Didou, Thiziri, Souad, Kahina
Nassima , Sissa, Ouardouche ;*

*A Mes grands- pères, grands- mères, mes oncles, et mes chères tantes Biba et
Samira ;*

A Dihia avec laquelle j'ai mené ce travail et à sa famille ;

*Sans oublier mes collègues de la promotion de Monnaie banque et environnement
international, sans exception.*

Que Dieu vous garde.

Rosa

Liste des abréviations

AC : Actif circulant

ANGEM : Agence national de gestion du micro- crédit

ANSEG : Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes

BDL: banque de développement local

BFR : besoin de fond de roulement

BRI : Banque des règlements internationaux.

CAF : capacité d'autofinancement

CBCB : Le comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

CCP : compte chèque postal

CMT : crédit à court terme

CNAC : Caisse national d'assurance chômage

CP : capitaux permanant

DCT : dette à court terme

DLMT : dette à long moyen terme

EPTP : entreprise publique des travaux publics

FGAR : fonds de garantie des crédits aux PME

FGCI : caisse de garantie des crédits d'investissement

FP : fond propres

FR : fond de roulement

FSB : Financial Stabilité Bord (tableau de la stabilité financière)

H.T : hors taxe

IR: indice de rentabilité

LCR: Liquidity Coverage Ratio

NSFR: Net Stable Funding Ratio

PME : Petite et moyenne entreprise.

PMI : petite et moyenne industrie

RAF : ratio d'autofinancement

RC : rentabilité commerciale

RE : rentabilité économique

R Ex : rentabilité d'exploitation

R Exp : rentabilité exceptionnel

RF : rentabilité financière

RFP : ratio des fonds propres

RFPI: ratio des fonds propres des immobilisations

RLI: ratio de liquidité immédiate

RLG: ratio de liquidité générale

RSG : ratio de solvabilité générale

SNC: société au nom commun

SPISME : société de parc interne service de matériel et engin.

TAP: taxe sur l'activité professionnelle

TCR : tableau des comptes des résultats

VAN: valeur actuelle net

VD : valeur disponible

VI : Les valeurs immobilisées

VNC : valeur net comptable

VR : valeur réalisable

Sommaire

Introduction Générale	1
Chapitre I : Rationnement du crédit : aspect théorique .	
Introduction du chapitre I	4
Section 1 : Définition et impact de rationnement du crédit	5
Section 2 : Le marché de crédit dans le contexte de l'information parfaite	11
Section 3 : Le marché de crédit dans le contexte de l'information imparfaite	12
Conclusion du chapitre I	19
Chapitre II : Les différents modèles explicatifs de rationnement du crédit	
Introduction du chapitre II	20
Section 1 : Le rationnement du crédit selon le modèle Stieglitz et Weiss (1981).....	20
Section 2 : L'analyse de marché du crédit dans le cadre de comité de Bâle	26
Section 3 : L'importance de collecte de l'information dans la sélection des projets par les banques	35
Conclusion du chapitre II	45
Chapitre III : Etude pratique : cas de la BDL (direction régional, agence 844 de Bejaia)	
Introduction du chapitre III.....	46
Section 1 : Présentation de l'organisme d'accueil (BDL).....	47
Section 2 : L'analyse des projets par l'information « HARD » et « SOFT ».....	50
Section 3 : Analyses des statistiques sur l'évolution de rationnement du crédit au niveau de la BDL durant la période (2015-2016).....	67
Conclusion du chapitre III	73
Conclusion Générale	74



Introduction générale

Introduction Générale

La relation banque client est le premier élément à revoir et à étudier. En effet, la clientèle constitue, désormais le centre de préoccupation de chaque banque. Il est, donc, opportun pour le banquier de faire preuve de professionnalisme, d'ouverture d'esprit et de créativité afin de servir au mieux les intérêts de sa clientèle et de l'accompagner dans ses projets et perspectives en lui fournissant la meilleure qualité de service et en mettant à sa disposition les financements idoines, remplissant, ainsi sa fonction d'établissement de crédit.

Néanmoins, l'idée selon laquelle le système bancaire ne fonctionne pas comme un marché financier parfait, intermédiaire « transparent » entre créanciers et débiteurs, n'est pas à proprement parler nouvelle¹. Plus spécifiquement, la question de l'existence d'un rationnement du crédit bancaire a, depuis longtemps, été soulevée.

Le rationnement du crédit est une des formes les plus courantes d'inefficience du marché. Des entreprises proposant des projets d'investissements rentables se voient refuser des prêts bancaires même à un taux d'intérêt élevé. En situation de crise financière et économique, la restriction de l'accès au crédit bancaire s'en trouve renforcée. En effet, le phénomène de rationnement s'explique par des problèmes d'asymétries d'information entre des prêteurs et des emprunteurs. Les banques décident de rationner la quantité de crédit qu'elles accordent car agir sur les taux d'intérêt influence le risque de l'emprunteur. En effet, des taux élevés attirent des emprunteurs plus risqués (sélection adverse) et incitent ceux-ci à augmenter le risque de leurs projets (aléa moral).

Ce rationnement est une conséquence du manque d'information des banques sur le risque des emprunteurs. Alors, le banquier doit être extrêmement prudent avant l'octroi d'un concours bancaire. Cette prudence est marquée par la qualité du travail qu'il accomplit lors de l'étude d'une demande de crédit en analysant tous les aspects et paramètres auquel il est lié. Ces démarches ont pour objectif de permettre au banquier de d'évaluer de manière approximative le risque qu'il encourt, car nul crédit n'est exempt de risque.

¹ Dès 1965, Freimer et Gordon se sont interrogés : Why bankers ration credit ?. Plus récemment, Stiglitz et Weiss ont apporté la « première justification théorique d'un vrai rationnement du crédit » (Stiglitz et Weiss [1981] p. 394). Cette justification repose sur l'existence d'une asymétrie d'information entre le prêteur et l'emprunteur. Le phénomène d'anti-sélection rationalise alors le rationnement du crédit qu'opèrent les banques (pour une définition plus précise du rationnement du crédit dans ce cadre, voir Stiglitz et Weiss [1981] p. 394-395). L'analyse de ces deux auteurs, bien qu'intéressante et rigoureuse, semble toutefois peu susceptible d'applications macroéconomiques concrètes, dans la mesure où le taux d'intérêt a apparemment joué un rôle important dans la persistance de la crise économique actuelle.

Le crédit et l'information sont les deux inputs fondamentaux de l'activité de banquier. La relation entre ces deux éléments a été prise en considération par le comité de Bâle qui exige aux banques de minimiser la prise de risque en leur permettant d'octroyer les crédits aux emprunteurs en étant mieux informées.

L'objet de notre travail consiste donc à étudier et à comprendre le phénomène de rationnement du crédit. Nous focaliseront notre étude sur le rationnement de crédit dans les banques algérienne, plus particulièrement nous intéresseront au cas de la BDL.

Afin de mieux cerner ce phénomène, il est impératif de répondre aux questions suivantes :

- ★ C'est quoi un rationnement du crédit ?
- ★ Pour quoi doit-on rationner le crédit ? Et quel est son impact sur l'économie ?
- ★ Sur quelle base les banques en générales et la BDL en particulier, sélectionnent-elles les bons et les mauvais emprunteurs ?

Dans ce cadre d'analyse, nous essayerons de porter des réponses aux interrogations évoquées ci-dessus. Notre recherche s'est principalement axée sur la consultation d'ouvrages divers, mais également par l'accomplissement d'un stage à la BDL, direction régional de Bejaia, agence 844, ainsi nous avons structuré le présent mémoire en trois chapitres, qui sont organisés, comme suit :

- ❖ Le premier chapitre, consiste à définir le rationnement du crédit selon la théorie économique, ainsi l'évaluation de ce dernier dans le cadre d'information parfaite et imparfaite.
- ❖ En suite le deuxième chapitre traitera le rationnement du crédit selon des modèles très connues dans la littérature économique, ainsi nous avons abordé dans ce chapitre la démarche du banquier dans le cadre de la sélection des dossiers des crédits . Il s'agira notamment des techniques quantitatives et qualitatives.
- ❖ Le troisième chapitre sera consacré à une étude de deux cas pratiques suite à un stage effectué auprès de la BDL Bejaia. Nous avons considéré deux cas pratiques, l'un porte sur un crédit d'investissement autorisé, et l'autre cas, porte sur un crédit d'investissement refusé. L'objectif de ce chapitre est la mise en valeur des éléments théoriques développés dans les deux premiers chapitres. L'idée principale que nous avons soutenue tout au long de ce chapitre est de montrer comment la banque BDL sélectionne les bons et mauvais projets, et quels sont les critères et les mesures utilisées pour favoriser ou rejeter la demande de crédit. Evidemment le rationnement de crédit est un élément central de notre

analyse. En effet, la question essentielle de ce chapitre est : existe-t-il le rationnement de crédit au niveau des banques algériennes, plus particulièrement la BDL Bejaia ?



Chapitre I

Introduction

Le crédit joue un rôle déterminant dans la croissance économique et l'évolution des investissements dans la structure financière d'un pays. Ainsi, l'utilisation du crédit dans des secteurs rentables aura donc un impact positif sur le développement à travers l'augmentation des investissements, de la production et de la consommation. Par ailleurs lorsqu'il ya croissance économique, certaines institutions financières ont tendance à augmenter le volume des crédits du fait que les conditions macro économiques sont favorables (ce qui facilite le remboursement).

Toutefois, lorsqu'un investisseur un contacte prêt, il ne s'intéresse qu'à la rentabilité des capitaux empruntés, à son objectif personnel et son autonomie de gestion. En contre partie, le prêteur apprécie la solvabilité et le respect des engagements de l'emprunteur. En effet, accorder un crédit est une décision qui est à la fois irréversible et risquée puisque la qualité et la rentabilité de l'investissement sont liées à un futur incertain, ainsi qu'à la situation actuelle. D'où l'asymétrie d'information sur le comportement de l'emprunteur qui est particulièrement préjudiciable au moment de l'octroi de crédit ; puisqu'elle réduit la capacité du prêteur à distinguer les «bons » emprunteurs de ceux « mauvais», et qui se traduit par un rationnement de crédit. La question du rationnement de crédit commence à susciter l'intérêt des économistes dès la fin des années soixante (Jaffee et Modigliani, 1969). Les développements postérieurs à cette période sont notamment attribuables aux auteurs nouveau-keynésiens qui cherchent à expliquer le rationnement du crédit par l'existence de l'asymétrie d'information (Stiglitz et Weiss, 1981).

Les définitions du rationnement de crédit sont multiples et diverses dans leurs contenu. Cependant, nous pouvons tirer des conclusions à partir des études empiriques effectuées en la matière, pour mieux comprendre ce phénomène du rationnement de crédit.

Dans ce chapitre nous essayons de montrer et d'expliquer ce que le rationnement du crédit, en s'appuyant sur la théorie économique. Nous analyserons, dans la première section le marché du crédit, dans un contexte de l'information parfaite. Dans la deuxième section, nous analyserons le rationnement du crédit tel que présenté dans la théorie économique. Enfin, dans la troisième section, nous introduisons le concept du rationnement de crédit dans le cadre de marché du crédit impliquant l'asymétrie de l'information.

Section 1 : définitions et impacts du rationnement de crédit

Le rationnement du crédit est une solution adoptée par les banques pour faire face à la prise excessive de risque et pour éviter la sous rémunération de ses crédits.

1-1- Définition

Le rationnement du crédit c'est toute situation où la demande et l'offre de crédit ne sont pas égales ce qui correspond à un déséquilibre causé par des contraintes extérieures. Par ailleurs cette notion est très utilisée dans le langage économique et financière et plusieurs économistes ont donné leur avis par apport à une définition formelle du terme.

Pour BESTER Helmut¹(1985), le rationnement de crédit se décrit par le fait que « lorsque certains emprunteurs obtiennent des prêt tandis que d'autre n'en obtiennent pas, même s'ils sont prêts à payer le taux d'intérêt que les prêteurs demandent, même plus levés et / ou de fournir plus de bien en garantie car la demande de crédit est inférieur à l'offre et l'ajustement se fait par l'offre et non par les prix ».

D'après Stiglitz et Weiss², il y a rationnement du crédit lorsque l'emprunteur est disposé à accepter les conditions de prêt établies par le prêteur même si celui-ci disposant de ressource suffisantes et que le prêt lui toutefois refusé (certains emprunteurs sont contrains par les lignes de crédit fixées qu'elles ne doivent pas dépasser sous n'importe qu'elles circonstance, d'autres sont purement refusés de prêts)³.

Yan (1997) précise qu'il y a un rationnement du crédit lorsque l'offre du prêteur ne satisfait pas en totalité la demande de l'emprunteur. Keeton (1979) distingue, d'une part, le rationnement de type 1 (lié au niveau de remboursement) et, d'autre part, le rationnement de type 2 (lié au niveau du taux d'intérêt). Ang (2000), pour sa part, a identifié quatre (04) types de rationnement :

Type 1 : Le rationnement de type 1 repose sur le fait que la banque accorde un prêt pour un montant inférieur à celui qui a été demandé. Cette définition repose sur l'hypothèse qu'il existe une relation positive entre montant emprunté et les difficultés de remboursement.

Type 2 : Dans une situation de type 2 les banques refusent de s'engager envers certain emprunteur alors qu'ils présentent les mêmes caractéristiques que ce qui obtiennent le crédit.

De plus, ces emprunteurs sont prêts à payer un taux d'intérêt plus élevé et à apporter des collatéraux (c'est-à-dire des garanties) plus importants. La plupart des modèles analytiques

¹ HELMUT B., (1985), « *Screening versus Rationing in Credit Markets with Imperfect Information* », The American Economic Review, Vol. 75, N°4, P 850. September 1985

² STIEGLITZ J E., et WEISS A., «Credit rationing in Markets with imperfect information», *American Economic Review*, Vol. 71, 1981,393 -410.

³ JEAN-LAURENT V., (2009), « *Le rationnement du crédit des PME* », Université de Montpellier I: Tuan-Anh PHUNG, P3

s'attachent à expliquer ce phénomène. C'est notamment le cas des modèles Stieglitz et Weiss (1981) et de Williamson (1987). Le rationnement de type 2 est qualifié de pur rationnement.

Dans ce cas, la demande est supérieure à l'offre, et contrairement aux modèles néoclassiques, l'ajustement se fait par les quantités et non pas par les prix car le taux d'intérêt influence la probabilité de défaut de l'emprunteur.

Type 3 : Le troisième type de rationnement correspond à un refus de prêter au taux d'intérêt désiré par l'emprunteur. Ce type de rationnement découle de la différence d'anticipation des probabilités de réussite du projet entre l'emprunteur et la banque, celle-ci étant plus pessimiste, et désirant appliquer une prime de risque plus élevée que celle souhaitée.

Type 4 : Le quatrième type de rationnement est appelé dans le vocabulaire anglo-saxon « red-lining ». Dans ce cas, les emprunteurs écartés se distinguent de ceux qui ont obtenu le crédit car ils ont été identifiés comme trop risqués par la banque : quel que soit le taux en vigueur, ils sont exclus du marché de crédit. Dans ce cas, le rationnement ne s'explique pas en termes d'ajustement du marché et d'adéquation de l'offre et de la demande par les quantités, c'est aussi un refus de prêter. Le « red-lining » correspond au rationnement le plus communément observé dans la réalité.

En bref, le rationnement de crédit est pour une banque le fait de limiter ou contrôler l'émission de prêt envers un emprunteur potentiel aux conditions demandées (quantités et prix ou taux d'intérêt).

Par ailleurs, dans un sens plus large, l'équilibre de rationnement fait appel à l'analyse du rationnement du crédit lorsque le taux d'intérêt est à son niveau de long terme. L'analyse de Stieglitz et Weiss montre qu'il n'y a pas de discrimination par les prix sur le marché du crédit à cause de l'asymétrie de l'information ; l'argument est que le taux d'intérêt fait fuir les emprunteurs les plus sûrs (biais de sélection adverse) ; ensuite un taux d'intérêt élevé incite les emprunteurs à entreprendre des projets plus risqués.

1-2- Mesures empiriques du rationnement de crédit

Empiriquement, mesurer le rationnement est complexe puisque l'offre et la demande de crédit ne sont pas des données directement observables. C'est pour cela que l'on rencontre diverses mesures de rationnement dans la littérature. Nous en présentons ici quelques unes :

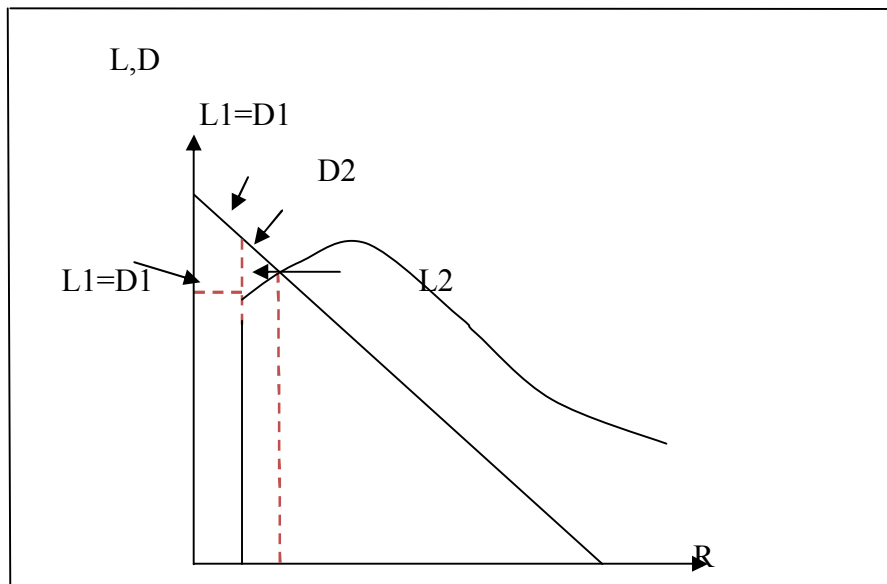
1-2-1- Mesure proposée par Jaffee et Modigliani (1969)

Jaffee et Modigliani (1969)⁴ se sont intéressés à mesurer la part de la demande rationnée dans la demande totale d'une économie. Ils divisent les demandeurs de crédit en deux

⁴ ANNE J., (2000); « le rationnement du crédit dans les pays en développement » le cas du Cameroun et Madagascar, Ed l'Harmattan, Paris, p81, 82.

groupes : sans risque et risqué. Ils supposent en plus que les débiteurs non risqués ne sont pas rationnés et empruntent au taux de base bancaire. Les clients risqués obtiennent des crédits avec les taux majorés d'une prime de risque.

Figure 1 : Mesure du rationnement, Jaffee et Modigliani.



Source : Jaffee et Modigliani (1969).

$L1$ et $D1$ représentent l'offre et la demande pour les clients non risqués ; $L2$ et $D2$ concernent les clients risqués. Le montant du rationnement est égal à $(D2-L2)$, et le degré du rationnement à : $\hat{H} = (D2-L2) / D2$. Le problème qui se pose et qui survient dans toutes les études cherchant à mesurer le rationnement du crédit est le manque d'information sur la demande ex-ante $D2$. Pour contourner cette difficulté, Jaffee et Modigliani construisent deux indicateurs. Le premier, $H1$, est égal à $L1 / (L1+L2)$, il représente le pourcentage de crédit accordés aux clients sans risques (avec $L1=D1$). Le second $H2$, est égale à $1 / H1$, c'est-à-dire $(L1+L2) / L1$; il représente la proportion de crédit accordés aux clients risqués. Jaffee et Modigliani démontrent que $H1$ varie de manière positive avec le degré de rationnement \hat{H} . Inversement, $H2$ varie négativement avec \hat{H} . Ils utilisent enfin la proportion de crédits accordés aux clients sans risque pour mesurer le rationnement du crédit. En effet, plus le rationnement augmente, moins les clients risqués obtiennent de crédit, et plus la part des crédits accordés aux clients non risqués est importante.

1-2-2- Mesure proposé par Cole

Cole (1998)⁵ teste l'impact des relations préexistantes entre une banque et un emprunteur potentiel sur les informations privées facilitant l'octroi de crédit, c'est-à-dire permettant de ne pas être rationné. Il applique pour cela un modèle économétrique de variables qualitatives pour étudier l'évènement binaire crédit accordé et crédit refusé.

Ces relations comprennent la gestion des comptes courants, de comptes d'épargne, l'octroi de crédits par le passé ainsi que la vente de services financiers (gestion de trésorerie notamment). Il conclut que ces relations banque-emprunteur génèrent de l'information privée qui facilite l'obtention de crédit en réduisant l'asymétrie d'information.

1-2-3- Mesure proposé par Berger et Udell

Berger & Udell (1992,1995, 2002) appliquent une approche basée sur l'étude des prêts commerciaux, des taux et de leur rigidité. Cette mesure considère plutôt un aspect de rationnement par les prix plus que par les quantités. Les mesures de rationnement suivantes considèrent uniquement un rationnement par les quantités, ce qui est plus adapté. On a vu que les banques fixent bien souvent le taux d'intérêt leur permettant un profit optimal. Le taux d'intérêt n'est ainsi plus une variable permettant d'ajuster l'offre et la demande. Plutôt que d'augmenter le coût du crédit, les banques ne répondent pas à la demande d'où un rationnement quantitatif du crédit.

1-2-4- Mesure propose par Petersen et Rajan (1994)

Une mesure classique qui a été largement utilisée est celle développée par Petersen et Rajan (1994). Elle se fonde sur la théorie du financement hiérarchique de Myers et Majluf (1984). Les PME peuvent utiliser trois sources de financement lorsqu'elles ont un projet à financer.

Elles commencent par exploiter la source la moins coûteuse, puis lorsqu'elle n'est plus disponible, passent à celle un peu plus coûteuse à condition que le coût marginal reste inférieur au taux interne de rendement de l'investissement marginal. Les trois sources que les auteurs considèrent sont les suivantes, de la moins coûteuse à la plus coûteuse : l'autofinancement ou financement interne, la dette bancaire, les crédits commerciaux. Les crédits commerciaux constituent une source de financement à court terme utilisé pour financer le cycle d'exploitation de l'entreprise.

Petersen et Rajan (1994) montrent que le recours important aux crédits commerciaux est un indicateur du rationnement de crédit bancaire subi par l'entreprise. En effet, cette source de

⁵ HERVE A., et HELEN BUISSON S., (2014) ,« L'impact de la crise des PME française », *Revus intentionnel des PME*, 27(2), p100.

financement a un coût extrêmement élevé et n'est mobilisée que lorsque l'entreprise se trouve dans l'impossibilité de bénéficier du crédit bancaire à hauteur de ses attentes.

Cette étude ainsi que de nombreuses autres par la suite (Biais et Gollier, 1997 ; Petersen et Rajan, 1997) ont mis à jour le recours massif aux crédits commerciaux en tant que source de financement pour les PME, d'autant plus que ces dernières sont rationnées.

Tableau 1: Résumés de certaines études empiriques du rationnement du crédit

Auteurs	Pays d'études	Variables utilisées	Résultats intéressants
Ito et Sasaki (1998)	Japon	Variables financières des Banques.	Le rationnement du crédit au Japon vient de l'insuffisance des fonds propres des banques.
Naranchimeg Mijid et al (2008)	USA	Taille, âge de la firme, sexe, type juridique, géographique, secteur, âge du propriétaire années d'expérience ; éducation ; scoring bancaire ; fonds propres ; ROA ; ratio de dette ; durée de relation.	Firmes dont le propriétaire est une femme ayant une probabilité de refus de crédit plus importante que lorsque c'est un homme.
Apilado et al (1992)	Canada	Age, taille, taille de prêt, etc.	Plus les entreprises sont petites, plus elles ont des restrictions imposées
Paranque et al (1998)	France	Variation du CA, besoin en fonds de roulement, capacité d'autofinancement, cout moyen de l'endettement, frais financiers, dividendes, etc.	En étudiant les déterminants de la demande et de l'offre de dette financière, ils trouvent le rationnement supérieur du crédit pour les plus petites lié à l'endettement à long terme.
R. Levenson et al (2000)	Etats-Unis	CA ; fonds propres au démarrage ; Entreprise changeant de propriétaire; Age lors de transfert de propriété.	Le rationnement du crédit des PME américaines n'est pas important.

1-3- Impacts du rationnement de crédit

Le crédit est l'unité de base de création monétaire. Si les institutions auprès desquelles il est possible d'en avoir accès deviennent restrictives et se donnent aux opérations qui limitent

leur émission de crédit, ou alors se mettent dans une situation dans laquelle le risque de prêt est plus grave, cela aura bien des effets au sein de l'économie (l'environnement de la banque).

1-3-1- Sur les ménages

a- L'investissement crée l'épargne

En ce qui concerne les ménages, dans une économie d'endettement, étant donné que le crédit joue un rôle indispensable, dans ce sens qu'il permet l'investissement, la portée d'une répression des émissions de crédit peut avoir un effet sur l'épargne car en effet, ce sont les gains qui y sont générés qui constituent l'épargne des ménages et des entreprises qui à son tour forme les ressources des banques ; ce qui revient à dire que l'épargne aussi crée l'investissement. Par ailleurs, l'augmentation du taux d'intérêt d'une part décourage l'investissement et réduit la croissance.

b- Des dépôts non rémunérés

Il s'agit du fait que les ménages ne profitent pas des crédits liés à leurs dépôts. Cela est dû à la sélection adverse (asymétrie de l'information). Lorsqu'il y a rationnement de crédit, si les prêteurs exercent un pouvoir de monopole, l'offre de l'épargné est réduite.

1-3-2- Sur l'économie

a- Le rationnement du crédit conduit l'économie au ralentissement

Cette idée revient à dire ce que nous mentionner plus haut. Sur une vue générale, la sélection adverse et le taux d'intérêt élevé a permis de satisfaire et d'accroître le nombre d'emprunteurs douteux dont les projets sont relativement peu rentables, sont ignorés de la banque ou n'existe même pas. D'autre part, l'analyse de Stieglitz et Weiss apparaît claire dans les pays en voie de développement où les banques se caractérisent par une surliquidité et les entreprises, en particulier les PME souffrent des problèmes de financement, et par conséquent entraîne un ralentissement de l'activité économique.

b- Le rationnement de crédit, un risque pour la banque elle-même

Le rationnement du crédit était pour la banque une stratégie pour se protéger contre Les risques et les aléas liés aux opérations de prêt. Lorsque une banque limite en même temps ses possibilités de gains, d'autre part lorsqu'elle accorde un crédit à un client moins sûr qui accepte de payer un taux élevé parce qu'elle a anticipé un bénéfice élevé, elle peut se retrouver, en cas d'asymétrie d'information post-ante, dans une situation pouvant même aller jusqu'au risque d'illiquidité voir même le risque de faillite.

Selon la théorie de la libéralisation financière, dans un système financier sur-réglementé, les banques ressentent moins le besoin de chercher de nouveaux clients et d'attirer les dépôts,

tandis que les épargnants et les emprunteurs potentiels, n'étant pas sollicités, sont amenés à se tourner vers des circuits financiers parallèles.

Section 2 : Le marché de crédit dans le contexte de l'information parfaite

La complexité du marché de crédit n'est prise en considération que marginalement dans les modèles macroéconomiques. En effet, le marché du crédit dans le modèle de la répression financière est traité dans un contexte d'information parfaite et le secteur financier est perçu comme une simple contrepartie des décisions réelles, ce qui suppose, par exemple, l'absence d'asymétrie d'information entre prêteur et emprunteur.

2-1- Le marché de crédit et l'optimum de Pareto

Ainsi, dans un marché concurrentiel parfait et complet, l'information est exogène ; en d'autres termes, l'information détenue par les agents individuels, les banques ou les entreprises ne peut pas être modifiée, ni affectée par le comportement des contreparties. De ce fait, dans une économie de marché de type Pareto-optimal caractérisée par l'absence d'incertitude, la question de l'information incomplète ne se pose même pas, et les banques et les intermédiaires financiers n'ont aucune possibilité d'influencer l'équilibre du marché. Au contraire, « dans les économies définies par l'ampleur de l'information asymétrique, le principe de l'optimum de Pareto n'existe pas »⁶.

En effet, l'information parfaite est considérée comme un bien public qui répond au principe de non rivalité et de non exclusion. Sachant que la non rivalité de l'information signifie que son utilisation par l'une des contreparties ne diminue pas celle d'une autre, la non exclusion veut dire que tout le monde peut en profiter

2-2- Le marché du crédit dans le cadre de la théorie de libéralisation financière

Les partisans de la théorie de la libéralisation financière considèrent une relation positive entre l'épargne et l'investissement. Autrement dit, ils supposent que l'effet *de substitution* l'emporte sur l'effet de « conduite » dominant⁷. Les banques accordent une place privilégiée dans leurs portefeuilles aux emprunteurs à la réputation bien établie et aux entreprises commerciales qui ont connu une longue période de stabilité. Il n'y a que peu d'incitation à l'exploration d'opportunités de nouveaux prêts. En effet, la contrainte du plafonnement du

⁶ Stiglitz J., (1986), "Externalities in Economies with Imperfect Information and Incomplete markets", *Quarterly Journal of Economics*, p 101.

⁷ Dans le cadre d'analyse de McKinnon (1973), le rendement réel de la monnaie est un élément déterminant de la substitution ou de la complémentarité entre monnaie et capital. En effet, selon McKinnon, lorsque le rendement réel de la détention de la monnaie devient supérieur au meilleur rendement marginal de l'investissement autofinancé, l'effet de substitution l'emporte car les agents vont alors préférer détenir des encaisses plutôt que d'investir. Par conséquent, l'Etat est responsable de cette situation du fait de sa politique de répression financière, qui s'explique par la fixation des taux d'intérêts nominaux au dessous de leurs niveaux d'équilibre.

crédit par les banques limite le financement de certains projets d'investissements qui, pourtant, pourraient se révéler profitables. Bien plus, on peut supposer que l'existence d'une répression financière peut conduire les banques à adopter un comportement irrationnel vis-à-vis des investisseurs.

Section 3 : le marché de crédit dans le contexte de l'information imparfaite (Asymétrie de l'information).

L'asymétrie d'information permet d'analyser des comportements et des situations courantes de l'économie de marché. En effet, on constate que sur un marché, un des deux acteurs dispose d'une meilleure information, il en sait plus que l'autre sur les conditions de l'échange (qualité du produit, travail fourni...). Cela contredit donc l'hypothèse de transparence de l'information du modèle standard de concurrence pure et parfaite. Des individus rationnels qui maximisent leur utilité, sont donc prêts à avoir des comportements opportunistes qui risquent de compromettre le fonctionnement efficace du marché.

Depuis fort longtemps, les économistes ont trouvé que l'asymétrie de l'information était l'origine du rationnement de crédit. Dans ce contexte, les asymétries de l'information désignent la disparité entre l'information dont dispose le client à la recherche du crédit et les fournisseurs de fonds dont on suppose qu'ils ont habituellement désavantagés.

Pour P. Roger (1988)⁸, l'asymétrie de l'information peut avoir deux origines : soit du fait qu'un partenaire dispose de plus d'information que l'autre, soit des coûts d'obtention de l'information ; deux aspects directs de l'asymétrie de l'information sont l'anti-sélection et le risque moral .

3-1- L'anti-sélection ou sélection adverse

La sélection adverse est un phénomène économique qui peut être retrouvé dans plusieurs cas économiques: il se vérifie dans le cas où les agents ont des caractéristiques différentes et il s'agit d'une auto-sélection des agents économiques de telle manière que les agents les meilleures sortent du marché en y laissant les agents les pires.

On parle de sélection adverse, d'*auto-sélection* ou d'*anti-sélection*, quand les caractéristiques d'une partie sont inconnues de l'autre (*information cachée, hidden information*). Elle représente l'incapacité à obtenir une information exhaustive sur les caractéristiques de biens apparemment identiques. Il s'agit d'un problème d'opportunisme précontractuel résultant du fait que les individus détiennent des informations privées non

⁸ ROGER P., (1988), « Théorie des marchés efficients et asymétrie d'information », *revue de Finance*, ,N°1,P57-97

accessibles au cocontractant. L'hypothèse théorique de la sélection adverse confirme l'existence des asymétries informationnelles sur le marché.

Dans la relation prêteur-emprunteur (secteur bancaire), ce phénomène apparaît avant que le projet n'aboutisse, c'est-à-dire avant la signature du contrat de crédit. Il ne permet pas au prêteur de connaître la capacité exacte de remboursement de l'emprunteur⁹

Dans les modèles de sélection adverse, les emprunteurs présentant un risque plus élevé ex- ante de défaut voient la probabilité de remboursement plus faible et que, par conséquent, choisissent des prêts plus importants. En tant que prêteurs ne peuvent pas observer le type de risque d'un emprunteur, la sélection adverse peut aussi conduire à refuser des emprunteurs à faible risque.

Un exemple de cette situation sur le mauvais fonctionnement¹ de marché des voitures d'occasion est donné par Akerlof (1970)¹⁰.

3-2- Le marché d'occasion des voitures (The Market for Lemons)

Akerlof a été le premier à proposer un modèle avec asymétrie d'information sur la qualité des produits. Il a démontré que le prix n'est pas nécessairement synonyme de la qualité, bonne ou mauvaise. Il a pris l'exemple d'un marché de cent voitures d'occasion où cinquante sont des modèles de mauvaise qualité « *Lemons* » et cinquante sont des modèles de bonne qualité. *Qui connaît la qualité exacte du modèle proposé?* Certainement pas l'acheteur. Seuls les propriétaires qui disposent de l'information. Pour les acheteurs potentiels, l'asymétrie d'information est totale. Les premiers (propriétaires ou vendeurs) savent la qualité de ce qu'ils veulent vendre, alors que les seconds (les acheteurs) se verront toujours dire que l'automobile qu'ils envisagent d'acquérir est "en parfait état".¹¹

Les figures ci-après (2-3) montrent l'influence de l'information imparfaite sur l'équilibre du marché des voitures d'occasion.

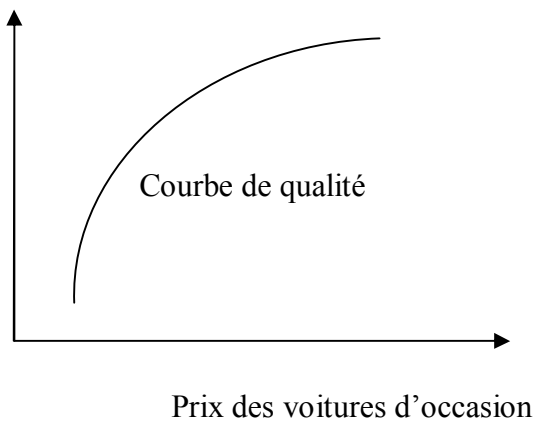
⁹ SYLVIE C., et GRANDINE M., (Juin 2000), « *Spécificité des banques dans l'expertise et le contrôle des risques PME* ».Lisbonne. P1

¹⁰ Nous choisissons cet exemple non seulement pour sa pertinence pédagogique, mais également, voire même avant surtout, de par son rôle historique dans le développement de l'analyse théorique des phénomènes d'informations asymétriques. En effet, George Akerlof a pris le marché des voitures d'occasion comme exemple de base dans son célèbre article « *The market for lemons. Quality uncertainty and the market mechanism* », (August 1970), Quarterly Journal of Economics, qui lui a valu, en 2001, ensemble avec Joseph Stiglitz et Michael Spence, le prix Nobel d'Economie.

¹¹ JEAN MAGNAN B., « *Marché et organisation : concurrence ou complémentarité?*», Université Aix-Marseille III, P25.

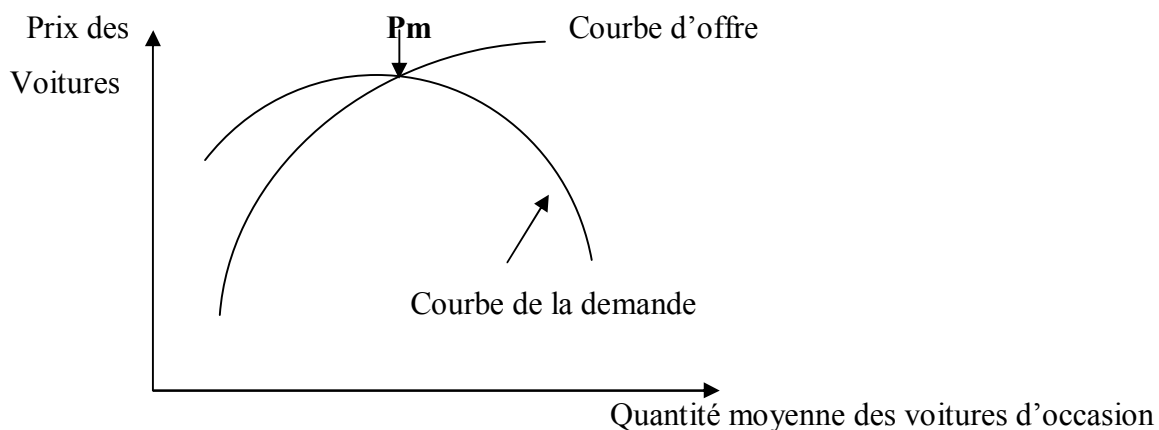
Figure 2 : représente pour chaque prix (mesure le long de l'axe horizontal) la qualité moyenne des voitures sur le marché.

Prix des voitures



Quand les prix augmentent, la qualité moyenne augmente. Cette figure correspond à une courbe d'offre croissante typique.

Figure 3: représente la courbe d'offre des voitures d'occasion.



Source de la figure (2-3) : *J.E. Stiglitz. C.E. Walsh (2004) « principe d'économie moderne », 2^{ème} édition, édition de Boeck, p 314.*

En revanche la courbe de la demande revient en arrière. En effet, les acheteurs savent que la qualité est inférieure lorsque les prix sont peu élevés. Par conséquent, ils choisissent d'acheter moins quand les prix baissent. Selon le graphique (3) l'équilibre du marché s'établit au point **Pm**.

La courbe de la demande apparaît également sur le graphique, elle a une forme particulière. Elle est croissante à un certain moment et décroissante à l'autre. En effet, quand le prix monte la qualité moyenne augmente. La demande ne dépend pas seulement du prix mais aussi de la

qualité. Si la qualité se dégrade quand les prix baissent, alors la quantité diminue avec les prix. Les consommateurs reçoivent moins pour un même montant monétaire.

Ce modèle est basé sur les hypothèses suivantes :

- Le bien (en l'occurrence ici la voiture d'occasion) est vendu en unités indivisibles;
- Les agents sont neutres au risque
- Il y a 2 qualités de bien notés H et L , respectivement pour la bonne (High) et mauvaise (Low) qualité. La proportion de bien H et L sur le marché est respectivement égale à λ et $(1-\lambda)$.
- Chaque acheteur est potentiellement intéressé par l'achat d'une unité, mais ne peut pas observer la différence entre les deux qualités au moment de l'achat.

L'évaluation (prix) des biens H et L est la même pour les acheteurs et les vendeurs. Elle est donnée par l'inégalité suivante : $P^H > P^L$.

La valeur du bien vendue pour l'acquéreur est respectivement donnée par V^H et V^L . Le vendeur d'un bien H vend le bien en question si et seulement si :

$$V^H < P^H$$

De la même manière, le vendeur d'un bien L vend le bien en question si et seulement si :

$$V^L < P^L$$

S'il y avait des marchés distincts pour la bonne et la mauvaise qualité, tout prix entre V^L et W^L induirait des transactions bénéfiques pour les deux parties sur le marché à faible qualité, comme le ferait tout prix entre V^H et W^H sur le marché de haute qualité.¹²

Mais si les marchés ne sont pas réglementés et les vendeurs ont plus d'information par rapport aux acheteurs sur la qualité du bien, les vendeurs malhonnêtes possédant des biens de mauvaise qualité choisissent de négocier sur le marché pour de haute qualité. Dans la pratique, les marchés allaient unir en un seul marché avec un prix unique pour les deux qualités. Dans ces conditions les acheteurs observent imparfaitement la qualité de biens qu'ils désirent d'acquérir, les vendeurs ont intérêt à surestimer la qualité de leurs produits afin de les vendre au prix le plus élevé possible. Les acheteurs ne peuvent donc ni avoir confiance dans les déclarations des vendeurs, ni déduire qu'un prix élevé signifie une bonne qualité. Dans un tel cadre, les vendeurs de biens de bonne qualité, qui valent effectivement un prix élevé, peuvent être dans l'impossibilité de vendre leur produit à leur véritable prix¹ dans la mesure où les acheteurs doutent de sa qualité.

¹² PRIZE LECTURES N. (2001), « *Markets with Asymmetric Information* », disponible sur le site : iweb.cerge-ei.cz/pdf/news/Nobel_paper.pdf

Supposons que cela se produit et que l'évaluation des vendeurs de haute qualité est supérieure à la valorisation moyenne des acheteurs. Mathématiquement ce cas se présente par l'inégalité suivante : $V^H > P_m$

Avec : P_m est le prix moyen où

$$P_m = \lambda P^L + (1 - \lambda) P^H$$

La stratégie du vendeur

a) des voitures H : si $P_m > V^H$, il vend la voiture. Si non il ne la vend pas;

b) des voitures L : si $P_m > V^L$, il vend la voiture. Si non il ne la vend pas.

Si $V^H > P_m > V^L$, alors les propriétaires de voitures de haute qualité vont quitter le marché¹³. Seulement les propriétaires de voitures de mauvaise qualité vont y rester¹⁴. En sachant ça, les acheteurs ne veulent plus participer au marché, parce qu'ils vont acheter que des voitures de mauvaise qualité (modèles de médiocre qualité) pour un prix supérieur à leur valeur.

- Cette pratique pénalise donc les individus dont le projet est moins risqué en leur faisant payer une prime de risque plus élevée que leur risque effectif et avantage inversement les agents détenant des projets risqués. En ce sens on peut dire que « les mauvais produits chassent les bons », au même titre que la mauvaise monnaie chasse la bonne (Akerlof fait d'ailleurs explicitement référence à la loi de Gresham)

3-3- Le risque d'alea moral

Dans le cas des phénomènes du "sélection adverse", il a été question des situations où l'asymétrie d'information intervient ex-ante, au moment de la conclusion du contrat (ex-post). On parle alors du « comportement caché ou action cachée », « d'alea moral »¹⁵. Cette absence de connaissance parfaite du comportement après l'octroi du crédit conduit à une situation où le marché ne peut être traité de façon globale. C'est un risque où l'emprunteur s'engage dans des activités considérées comme indésirables par le prêteur parce qu'elles augmentent le risque du projet auquel est consacré le prêt et diminue donc la probabilité qu'il soit remboursé. L'alea moral c'est donc ce qui, concernant le secteur financier, se rapporte à

¹³ Relativement au marché du crédit Ladue (1990) souligne que telles situations apparaissent lorsque, les débiteurs de risque élevé et de faible performance sont ceux qui sont susceptibles de choisir un programme de crédit à taux d'intérêt élevé contrairement aux emprunteurs à faible risque qui se retirent du marché.

¹⁴ Akerlof a noté « For most cars traded will be the "Lemons" and good cars may not be traded at all. The "bad" cars tend to drive out the good (in much same way that bad money drives out the good) ».

¹⁵ Le terme "alea moral" est né dans le secteur des assurances, il désigne la tendance des assurés à modifier leur comportement de telle manière qu'ils doivent recourir plus fréquemment aux prestations offertes par la compagnie d'assurance. Par exemple, le fait d'être assuré peut conduire les individuels à ne pas prémunir suffisamment contre les pertes. Si les précautions nécessaires étaient connues à l'avance et pouvaient être décrites et enregistrées, alors il suffirait de les stipuler dans le contrat d'assurance. Mais il n'est pas toujours possible de savoir si les individus ont réellement observés le comportement prescrit, d'où l'impossibilité de rédiger des contrats spécifiant de manière impérative le comportement à adopter.

toute situation dans laquelle les résultats de la relation de crédit dépendent d'actions entreprise par emprunteur après signature du contrat et imparfaitement observable par le créancier. Cette asymétrie d'information conduit à un fonctionnement inefficace du marché du crédit

En présence d'aléa moral, les termes du contrat du crédit affectent le comportement de l'emprunteur et leur performance dans le sens qui influe le rendement du prêteur, même si les caractéristiques du l'emprunteur sont totalement connues par le prêteur (Bell 1990).

Malgré l'envergure des risques que peuvent générer l'asymétrie de l'information, il existe tout de même des solutions plus au moins applicable, il s'agit :

- Du screening ou monitoring : la partie non informée recherche de l'information ;
- Le signaling : la partie informée révèle de l'information ;
- La partie non enformée peu inciter les membres de la partie informée à révéler leur type
- La partie non informée peut définir les clauses contractuelles en fonction des informations qu'elle ne détient pas.

3-4- Relation d'agence

Autrement dit, une grande part des difficultés rencontrées dans les relations entre les porteurs de fonds et les entreprises (en particulier les PME) trouve son origine dans des problèmes d'agence. Pettit et Singer (1985) voient les problèmes d'agence et le niveau d'asymétrie d'information comme les facteurs décisifs des coûts de financement. L'entrepreneur s'intéresse principalement à la rentabilité des capitaux empruntés, à son objectif personnel et son autonomie de gestion. Par contre, le prêteur apprécie plutôt la solvabilité et le respect des engagements de l'emprunteur. L'attention apportée à la capacité de remboursement de l'emprunteur incite les bailleurs de fonds à se protéger contre le risque de défaut de l'entreprise. Ce dernier entraîne différents coûts d'agence. Et si ce coût est très critique, les fournisseurs de fonds rationnent le prêt. Le rationnement est donc une conséquence de l'existence d'une divergence d'intérêt entre emprunteur et prêteur.

De même, Williamson (1987) suppose que la banque connaît les probabilités de risque associées à chaque projet, mais certains débiteurs malhonnêtes peuvent cacher leurs bons résultats acquis grâce à la banque et ne la remboursent pas. Les coûts excessifs de surveillance débouchent souvent sur le rationnement du crédit.

La relation du crédit concrétise le contrat entre deux partenaires dans lequel le taux d'intérêt influence la nature des clients financés, un taux élevé n'attirant que les entreprises les plus risquées. Selon Cieply et Paraque (1997), la relation du crédit bancaire est une relation complexe basée le plus souvent sur une information imparfaite et incomplète, dans la mesure

où les banques ne possèdent pas toute l'information sur les projets présentés par les entreprises.

En effet, si un emprunteur potentiel a déjà un compte bancaire depuis un certain temps dans la banque auprès de laquelle il demande un crédit, celle-ci peut dégager des informations intéressantes sur la situation financière de ce futur client. La banque peut aussi disposer d'informations sur le comportement de l'emprunteur en matière de remboursement, si ce dernier a déjà été amené à emprunter auprès de cette même banque

En résumé, la relation de crédit est caractérisée par l'incertitude des risques. L'information n'est pas équitablement détenue par les deux partenaires. Donc, la transparence et la pertinence de l'information fournies aux investisseurs et aux prêteurs représentent les seules solutions pour diminuer l'asymétrie informationnelle. Les apporteurs de fonds non informés ont des comportements méfiants face à un nouveau client, et le partage informationnel constitue une solution appropriée pour résoudre le problème.¹⁶

Selon Petersen et Rajan (1994), plusieurs variables permettent, en effet, d'augmenter la disponibilité du crédit : l'âge de l'emprunteur et l'ancienneté des relations bancaires, la multiplicité des services offerts par les banques prêteuses.

De nombreux auteurs ont présenté les relations de long terme¹⁷ comme moyen d'assurer les emprunteurs contre le rationnement (Eber, 1999), de réduire le problème d'information et de coût de leurs emprunts bancaires (Berger et Udell, 1995), d'améliorer leur accès au crédit (Petersen et Rajan, 1994). Il existe de nombreux indicateurs pour mesurer la force de la relation tels que l'étendue (Udell, 2008), la durée (Elsas, 2005), la longueur (De Young et *al.*, 2008) et l'inverse du nombre des banques (Cole, 1988 ; Foglia et *al.*, 1998)

Ainsi, elle permet à l'entreprise d'obtenir, en termes de coûts et de disponibilité, un meilleur accès aux financements.

¹⁶ ANH PHUNG T. (2009), « Le rationnement du crédit des PME » thèse Doctorat, Université Montpellier I, Vietnam, p37, 38.

¹⁷ DAGOBERT N. (2015), « Asymétrie d'information et du crédit dans les pays Camerounaise », Cameroun, N° fall, p44 ,45.

Conclusion du chapitre I

L'absence d'informations fiables sur la situation objective des entreprises et a qualité souvent jugée insuffisante des états financiers qu'elles présentent, conjuguées avec le manque de transparence, aussi bien dans les transactions économiques que dans les échanges d'informations entre banques et entreprises, et un faible partage d'information entre prêteurs, constituent autant d'éléments qui peuvent laisser les banquiers distants par rapport ces entreprises, pourtant capables de créer de la richesse et de générer des postes d'emplois.

Les relations de clientèle permettent, comme nous venons de le voir, un meilleur traitement de l'incertitude du point de vue du prêteur et de l'emprunteur, puisqu'elles conduisent à diminuer les effets de sélection adverse et de risque moral et, par conséquent, le rationnement. En effet, le degré de rationnement du crédit par les banques peut être supposé inversement lié à la «qualité» des relations de clientèle. Le choix d'investissement de l'entrepreneur est souvent conditionné par le fait que le financement sera renouvelé. Ces relations de clientèle tendent, par conséquent, à rendre l'information entre prêteurs et emprunteurs symétrique.



Chapitre II

Introduction

Il est primordial d'évaluer et d'expliquer le rationnement de crédit afin de garantir la solvabilité des établissements financiers. Dans ce sens, plusieurs modèles théoriques ont été proposés pour détecter cette pratique, mais aujourd'hui aucune ne fait de l'unanimité. En effet, la première génération des modèles, ainsi développés, remonte aux années 80, ensuite plusieurs tentatives de modélisation ont été évoquées soit pour compléter ou rajouter d'autres variables explicatives du rationnement de crédit. C'est dans ce cadre d'analyse que ce chapitre sera introduit. Nous essayerons, donc, de présenter brièvement les différents modèles qui ont abordé la question du rationnement de crédit :

Dans la première section nous analyserons et expliquerons le rationnement de crédit en s'appuyant sur un modèle économique développé par (Stieglitz et Weiss 1981). En suite la deuxième section sur l'analyse du rationnement de crédit dans le cadre de comité de Bâle. Enfin dans la troisième section nous essayant de montrer l'impact de l'information Hard et Soft sur le rationnement de crédit.

Section 1- Le rationnement de crédit selon le modèle Stiglitz et Weiss(1981)

Le rationnement de crédit selon le modèle de Stiglitz et Weiss liées aux problèmes d'asymétries d'information ex ante entre la banque et l'entreprise tel que la banque est supposée incapable de connaître les caractéristiques de l'investissement entreprise par son client ,elle ne peut pas donc ajuster son taux d'intérêt à la nature du projet financé et elle offre un même taux à toutes les entreprises contrairement au emprunteur qui connaissent le rendement espéré et le risque (c'est-à-dire la probabilité de réalisation de l'état défavorable de la nature) de leur projet .

1-1 - Comportement de la banque¹

L'analyse du modèle de Stiglitz et Weiss montre que le seul moyen de financement des entreprises est celui du crédit bancaire, d'où il existe plusieurs types d'investissements qui procurent la même rentabilité mais différent par leur risque donc le profit de la banque est alors conditionné par le choix d'investissement du débiteur. En effet, le prêteur peut proposer différents taux d'intérêts selon la période considérée ou selon la solvabilité de l'emprunteur. Stiglitz et Weiss considèrent deux types de firmes présentées sur le marché les firmes risquées et peu risquées :

¹ PSILLAKI M., (1995), « Rationnement des crédit des PME :une tentative de mise en relation », université de Montréal »,*revu internationale des PME* ,Vol 8 ,N°3-4 p,67,90.

- **Relation de définition**

- Les firmes risquées nommer « h »
- Les firmes peu risquées nommer « v »
- ρ : le taux de rendement de la banque

- **Relation de comportement :**

$$\rho(r) = \mu_h \rho_h(r) + \mu_v \rho_v(r) / \mu_h + \mu_v$$

Avec :

- $\rho(r)$: représente le taux de rendement moyen de la banque.
- μ_h : représente la rentabilité des firmes risquées.
- μ_v : représente la rentabilité des firmes peu risquées
- $\rho_h(r)$: représente le taux de rendement des firmes risquées.
- $\rho_v(r)$: représente le taux de rendement moyen des firmes peu risqués.

Cette équation montre que le taux de rendement liée aux taux d'intérêt telle que ce taux de rendement augmente l'orsque le taux d'intérêt augmente les firmes les moins risquées sortiront du marché et par conséquent cela diminuera le taux moyen de rendement de la banque ce qui explique l'effet d'anti sélection c'est-à-dire que si le taux d'intérêt augmente pou ajuster l'offre et la demande, seuls les emprunteurs les plus risqué (parmi ceux qui ont des rendements moyens espérés identiques) se présente sur le marché .En raison de ce phénomène, si il existe un nombre discret d'emprunteurs potentiels (dons les projet ont le même rendement moyen espéré mais un risque différent),le profit de la banque n'est pas une fonction monotone du taux d'intérêt .En effet , au-delà d'un certain niveau, une légère augmentation de ce taux entraine une modification de la composition des demandeurs car les emprunteurs peu risqués se retirent, donc l'existence de la sélection contraire affecte sur la rentabilité de la banque en effet le rendement de la banque dépend de la probabilité de remboursement des prêts ,elle à donc un intérêt à identifier les clients qui sont les plus enclins à rembourser .toutefois il est difficile d'identifier les 'bon' des 'mauvais' emprunteurs la banque à alors recours à des mécanismes de révélation de l'information (screening deices) Si on considère que l'offre de crédit en tant que fonction croissante du taux de rendement « s » avec $\partial s / \partial r > 0$ et étant donnée que ce taux comence à décroitre au-dela d'un certain niveau, il sera optimal pour la banque (sous la condition d'information imparfaite)de ne pas accroitre le taux d'intérêt mais plutôt de rationner le crédit afin de pouvoir garder sur le marché les firmes les moins risquées.

1-2- Comportement de l'entreprise ²

Bien que la banque souhaite que l'emprunteur (l'entreprise) respecte sa promesse de remboursement, alors que celui-ci cherche à maximiser le rendement de son projet.

- **Relation de définition**

B : le montant emprunté

r: le taux d'intérêt

R : le revenu dégagé par le projet

C : les collatéraux

- **Relation de comportement :**

$$\pi(R, r) = \max (1 + r) B; -c.$$

$$C + R \leq B(1 + r).$$

$$h \longrightarrow (1+r)B-c$$

- **Relation de d'équilibre**

$$C + R \leq B(1 + r).$$

L'analyse de Stiglitz et weisse montre que l'entreprise ne rembourse pas la banque si le revenu dégagé par le projet (R) plus les collatéraux(C), sont insuffisants c'est-à-dire si :

$$C + R \leq B(1 + r).$$

Donc le profit de l'emprunteur égal au revenu dégagé par le projet en déduisant le produit entre le montant emprunté et le taux d'intérêt qui est le remboursement :

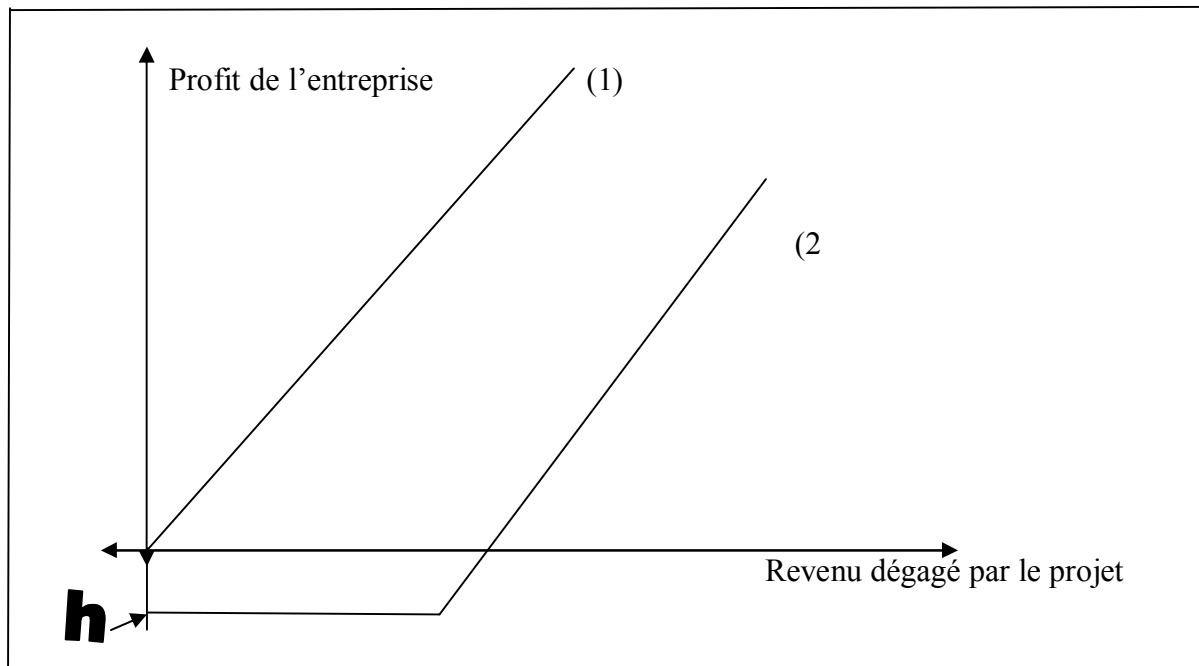
$$\pi(R, r) = \max (1 + r) B; -c.$$

-En cas d'échec, sa perte se limite aux collatéraux(c) car sont les seul moyen pour la réduction de la perte sur le prêt.

-En cas de réussite, le profit de l'entreprise représenté en fonction de revenu dégagé par le projet(R)

² ANNE J., (2000), « le rationnement du crédit dans les payes en développement »le cas du Cameroun et Madagascar, édition l'Harmattan, paris p69, 70

Figure 4 : profit de l'entreprise en fonction de revenu dégagé par le projet



Source : Stiglitz et Weiss(1981)

Cette droite représente la relation entre le revenu dégagé par le projet et le profit de l'entreprise telle que :

- la droite n°1 désigne le profit de l'entreprise lorsqu'elle autofinance son investissement par contre la droite n°2 représente le profit de l'entreprise lorsqu'elle emprunte à la banque.
- le point « h » c'est le niveau où le profit de l'entreprise est nul car le revenu dégagé par le projet est égal à leur remboursement $R=B(1+r)$ et avec la déduction des collatéraux donc le profit de l'entreprise devient négative.
- pour un taux d'intérêt donné, le profit de l'entreprise augmente avec l'augmentation de niveau de risque, plus le risque augmente plus le profit de l'entreprise augmente dans la même proportion.

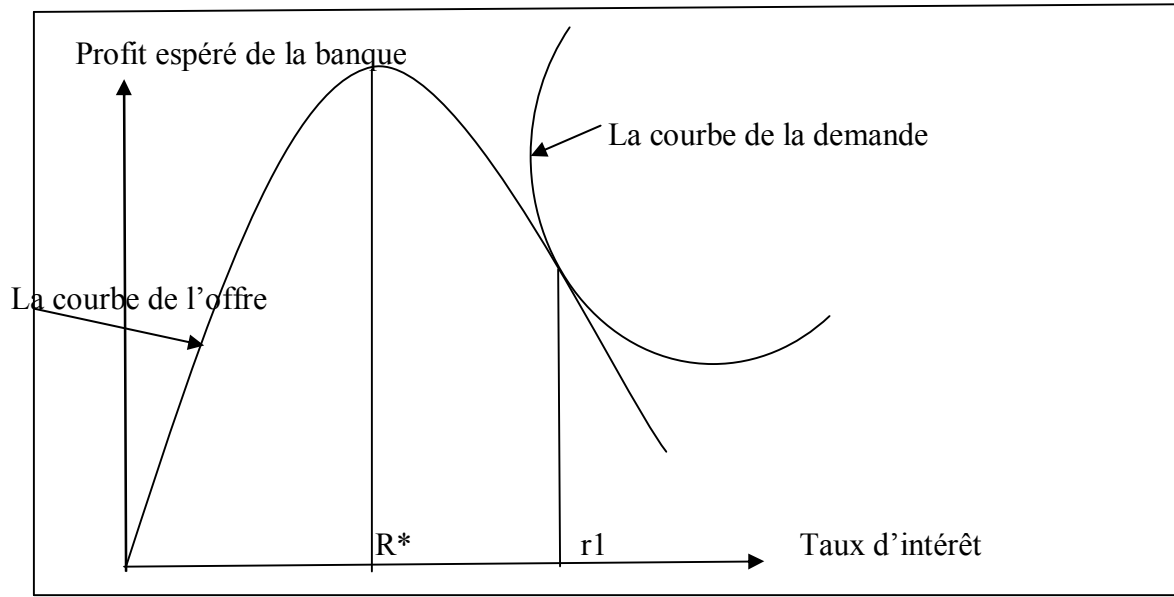
1-3 - l'équilibre ³

Stiglitz et Weiss dans leurs modèle de 1981 ont avancé qu'à l'équilibre, il existe un taux d'intérêt optimal (r^*) pour lequel le rendement prévu de la banque est maximal ou la demande de fonds excède l'offre, l'analyse traditionnelle suppose que dans cette situation où la demande est supérieure à l'offre, les demandeurs offrent un taux d'intérêt supérieur mais

³ ANNE J., (2000), « le rationnement du crédit dans les pays en développement » cas du Cameroun et Madagascar, édition L'harmattan, paris p68, 69.

dans cette analyse il est impossible car le taux (r^*) est un taux d'équilibre d'où la banque ne fournira pas de prêts aux entreprises à un taux (r_1) ou ($r_1 > r^*$) c'est-à-dire la banque n'accepte pas de tel prêts à un emprunteur qui est prêt à payer un taux plus élevé qui est r_1 car sont plus risqué que celui de taux r^* de tel sorte la banque choisit la minimisation du risque plutôt que la rentabilité liée au taux d'intérêt élevé. Donc la banque rationne les candidats qui se situant au-delà du taux d'intérêt optimal r^* .

Figure 5 : profit espéré de la banque en fonction du taux d'intérêt



Source : Stiglitz et weiss1981

Tableau 2: Résumés de certains modèles explicatifs de rationnement du crédit

Modèles	Comportement des agents : Asymétrie d'information <i>ex-ante</i> et <i>ex- post</i>	Cause de rationnement du crédit
Hodgman (1960)	Non pris en compte.	La probabilité de défaut de remboursement de l'emprunteur.
Jaffee et Modigliani (1969)	Non pris en compte.	La banque ne peut appliquer le taux d'intérêt correspondant au risque présent.
Turgot (1970)	Non pris en compte.	La rigidité de taux d'intérêt sous contrainte des institutions.
Jaffee et Russel (1976)	-Asymétrie d'information <i>ex- ante</i> : non pris en compte. -Asymétrie d'information <i>ex- post</i> : connu par les clients malhonnêtes mais inconnu par le banquier.	La banque rationne les emprunteurs à certains montants critiques de crédit puisque la probabilité de défaillance des débiteurs malhonnêtes devient trop importante.
Stiglitz et Weiss (1981)	-Asymétrie d'information <i>ex-ante</i> : connu uniquement par les emprunteurs. -Asymétrie d'information <i>ex-post</i> : non pris en compte.	Aléa moral <i>ex ante</i> : la probabilité de réalisation de projets financiers est faible et ce risque connu par les emprunteurs
Williamson (1987)	-Asymétrie d'information <i>ex- ante</i> : non pris en compte. -Asymétrie d'information <i>ex- post</i> : connu par les emprunteurs mais pas par le banquier.	Coût de surveillance important (les emprunteurs sont malhonnêtes et ne rembourse pas la banque même si leurs revenus suffisants).

Source : Joseph(1998).

Section 2 : Analyse de marché du crédit dans le cadre de comité de Bâle

La faiblesse d'un système bancaire, que ce soit dans un pays en développement ou dans un pays développé, peut menacer la stabilité financière tant au sein de ce pays qu'à l'échelle internationale. La nécessité de renforcer la solidité de système financier fait l'objet d'une attention croissante de la part de la communauté internationale. Plusieurs instances officielles, dont la Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, à examiné les moyens de consolider la stabilité financière à travers le monde.

2-1- Apparition de comite de Bâle⁴

C'est en 1974 que voit le jour la volonté d'inciter les banques à harmoniser leurs pratiques et à respecter des normes communes de sécurité. Cette année-là, le secteur bancaire a frôlé la catastrophe : la faillite de la banque ouest-allemande Herstatt a fortement ébranlé le marché des changes -paralysant jusqu'au système des paiements interbancaires de New York et a failli entraîner la chute de plusieurs autres établissements. Fort heureusement circonscrite, la chute de Herstatt a mis en évidence les risques systémiques liés à une internationalisation de plus en plus poussée des banques.

Peu après cette faillite, et dans le but de renforcer la solidité et la stabilité du système bancaire international, et de réduire le risque de faillite des grandes banques internationales un directeur de la Banque d'Angleterre, Peter Cooke, propose la réunion d'un comité (le Comité de Bâle sur le Contrôle Bancaire (CBCB)) réunissant les banques centrales et des organismes de réglementation et de surveillance bancaire des pays du G10 (France, Belgique, Canada, Italie, Japon, Luxembourg, Allemagne, Pays-Bas, Suisse, Espagne, Suède, Royaume-Uni, Etats-Unis). Sa proposition est adoptée et ce comité se réunit dorénavant à Bâle (Suisse) quatre fois par an, sous l'égide de la Banque des règlements internationaux (BRI).

Historiquement, les travaux du Comité de Bâle ont abouti à la publication de trois grands accords : Bâle I en 1988, Bâle II en 2004 et Bâle III, en 2010.

2-2- L'accord de Bâle I et le ratio Cooke (ratio de solvabilité)⁵

Le CBCB a formulé en 1988 un ensemble de règles prudentielles connues sous le nom de premiers accords de Bâle, et communément appelés Bâle I.

En 1988, le Comité a décidé d'introduire un système de mesure du capital communément appelé l'Accord de Bâle, et communément appelés Bâle I. visant d'assurer la

⁴ www.essectransac.com/wp-content/themes/arthemisia/.../10/Les-Accords-de-Bâle.pdf le 10-03-2017

⁵ HENNANI R., (2015) ,« De Bâle I à Bâle III: les principales avancées des accords prudentiels pour un système financier plus résilient » étude et synthèse unité de formation et de recherche d'économie, p03

stabilité du système bancaire en fixant une limite minimale à la quantité de fonds propres des banques. Ce minimum a été fixé en mettant en place un ratio minimal de 8% de fonds propres par rapport à l'ensemble des crédits accordés par la banque (fin de 1992). Cela signifie que lorsqu'une banque prête 100DA à un client, elle doit disposer d'au minimum 8DA de fonds propres et utiliser au maximum 92DA de ses autres sources de financement tel que dépôt, emprunts, financement interbancaire, etc. Ce ratio appelé « ratio Cooke », tient ce nom de Peter Cooke, le sous gouverneur de la banque d'Angleterre qui avait été un des premiers à proposer la création du Comité de Bâle et fut son premier président. Ce ratio, entré en vigueur dans l'ensemble des banques de l'Union Européenne en 1992, est le suivant :

$$\text{Ratio cook} = [\text{total des fonds propres}/\text{risque de crédit}] \geq 8\%$$

Pour le calcul de ce ratio, on retient les fonds propres réglementaires sont classés en trois catégories, qui sont :

- **Les fonds propres de base (Tier 1 ou noyau dur)**

Ils incluent donc les montants directement investies par les actionnaires lors de la constitution de la banque ou lors de l'augmentation du capital, que ces montants aient été comptabilisé dans le capital social ou en primes d'émission, qu'il s'agisse d'actions ordinaires ou à dividendes prioritaires ; ainsi que résultats non distribués. En cas de rachat de la banque de ses actions, celle-ci viennent de la déduction du Tier1.

- **Les fonds propres complémentaires (Tier 2)**

Ils regroupent les quasi-fonds propres comme les titres assimilés, les dettes subordonnées et certaines provisions.

- **Les fonds propres sur complémentaire (Tier 3)**

C'est un concept de fonds propres qui a été créé par le Comité de Bâle en 1996, afin de permettre aux banques de faire face à certains risques de marché en émettant des dettes à court terme dont l'échéance doit être au moins égale à deux ans.

En 1996, un amendement fut introduit pour tenir compte d'une partie du risque de marché croissant. L'augmentation des risques de marché est principalement due au développement des produits dérivés. Le ratio Cook peut alors être écrit de la manière suivante :

$$\text{Ratio cook} = [\sum \text{des fonds propres} / \text{risque de crédit} + \text{capital requis pour couvrir le risque de marché}] \geq 8\%.$$

2-2-1-Les critiques de Bâle I⁶

Il est rapidement apparu que Bâle I n'était qu'une étape sur le chemin de la régulation bancaire.

- ✓ En premier lieu, le ratio Cooke ne concerne qu'une partie des risques encourus par les banques. Les exigences de fonds propres définies dans l'Accord de 1988 ne visaient que la couverture du risque de crédit et l'amendement adopté en 1996 a étendu l'accord initial aux seuls risques de marché, sans y inclure les autres risques supportés par les banques.
- ✓ En effet, Barth & al. (2008) relèvent que ce ratio n'a pas réussi à assurer la stabilité du système bancaire. Ces auteurs retiennent en outre que le ratio Cooke n'arrive pas à accroître l'efficacité de l'intermédiation bancaire et à réduire la corruption. Par ailleurs, les pondérations retenues pour le calcul de ce ratio ne permettent pas une évaluation correcte des risques.
- ✓ En fait, ce ratio tient compte du risque crédit et ignore la présence d'autres risques tels que le risque de marché et le risque opérationnel par exemple.
- ✓ De plus, le fait de limiter la capacité de prêt entraîne les banques à devoir optimiser la rentabilité de leur portefeuille. Elles vont, pour ce faire, sortir de leur portefeuille de créances, les prêts ayant un faible taux de rentabilité ainsi qu'un faible risque, de façon à ne garder en portefeuille que les créances au plus fort taux de rentabilité. Ainsi elles optimisent la rentabilité de leur capacité de prêt.
- ✓ Mauvaise implication des sûretés, garanties, dérivés de crédit (qui peuvent réduire significativement de pertes en cas de défaillance), et absence de mesures de réduction des risques suffisantes.
- ✓ La gestion des risques selon l'accord de Bâle I s'articule essentiellement autour d'une surveillance bancaire quantitative et néglige, de ce fait, une surveillance qualitative et individuelle des établissements; désormais plus répandue.

- Le cumul de ces faiblesses a poussé le comité de Bâle à envisager une réforme du ratio (ratio Mc Donoug

⁶ JEAN-CHARLES R., (2008), « le futur de la réglementation bancaire », *école d'économie Toulouse (TSE)* n°2-12, p07.

-www.memoireonline.com › Economie et Finance. Le 13-03-2017

2-3-L'accord de Bâle II et le ratio Mc Donough⁷

Le Comité de Bâle a lancé, en 1999, une réforme du ratio, qui date de 1988, le ratio de Cooke pour adopter, fin juin 2004 le nouvel accord (ratio Bâle II). Ce ratio Bâle II fût une réponse directe aux lacunes du ratio Bâle I. Sa mise en place se déroule en 5 étapes :

- 26 juin 2004 : Date à laquelle les recommandations de Bâle II ont été publiées.
- 1 janvier 2006 : Les banques ont commencé à calculer leur pondération de risque avec les deux ratios afin de pouvoir s'adapter à ce nouveau ratio.
- 14 juin 2006 : Bâle II est adoptée par la commission Européenne.
- 1 janvier 2007 : entrée en vigueur du ratio Bâle II avec le système de pondération
- 1 janvier 2008 : Mise en place du système de pondération avancé .

Le nouvel accord⁸ avait, de ce fait, comme objectif l'augmentation de la souplesse du système de surveillance pour assurer la continuité des activités des banques. Il s'agit d'un ensemble de règles et de méthodes de calcul, dont l'objet est de permettre de définir le niveau de fonds propres obligatoires. Ces règles entreront en application le 1^{er} Janvier 2007.

Par le biais de ce second accord, les autorités veulent pousser les banques à améliorer leur capacité de mesure, de gestion et de couverture de leurs risques afin de protéger leur solvabilité et de renforcer la stabilité financière à l'aide d'un ratio mieux proportionné aux risques , « ratio Mc Donough », du nom du président du Comité de Bâle à ce moment-là, William J. Mc Donough. Ainsi, les exigences de fonds propres couvrent une plus large palette de risques : le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Ce nouveau ratio de solvabilité, est défini donc, comme ceci : D'où le ratio de solvabilité :

$$\text{Ratio Mc D} = \left[\frac{\sum \text{des fonds propres}}{\text{risque de crédit} + \text{risque de marché} + \text{risque opérationnel}} \right] \geq 8\%$$

On peut définir le risque opérationnel et le risque du marché, comme suit :

- Risque opérationnel

Le risque opérationnel est défini comme le risque de perte liée à des processus opérationnels, des personnes ou des systèmes internes inadéquats ou défaillants, ou à des événements externes. Exemples : erreurs humaines, fraudes et malveillances, pannes,

⁷ www.essectransac.com/wp-content/themes/arthemisia/.../10/Les-Accords-de-Bâle.pdf.le 22-03-2017

⁸ Appelé « Nouvel Accord de Bâle » ou « Bâle II » .

problèmes liés à la gestion du personnel, litiges commerciaux, accidents, incendies, inondations...etc.

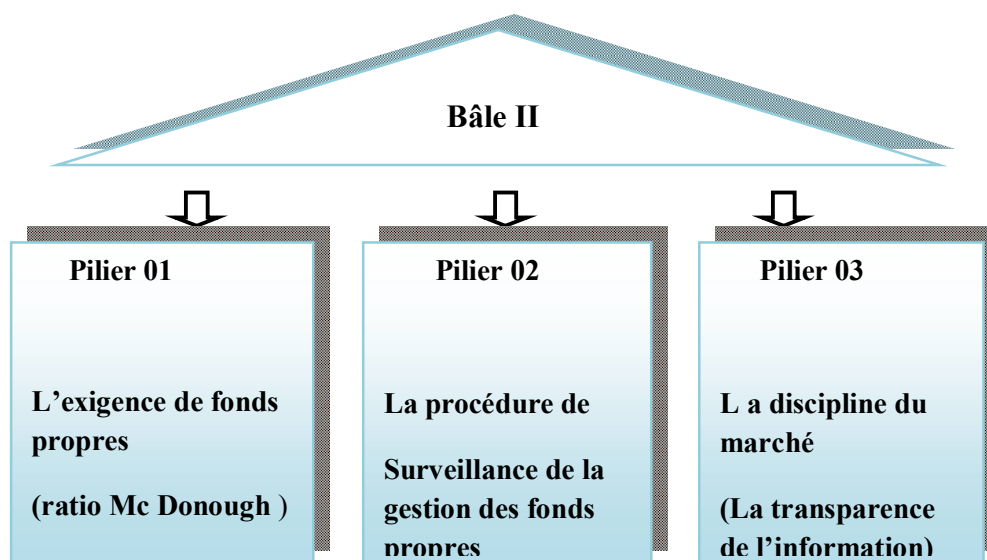
- Risque de marché⁹

Le risque de marché est le risque de perte ou de dévaluation sur les positions prises suite à des variations des prix (cours, taux) sur le marché. Ce risque s'applique aux instruments suivants : produits de taux (obligations, dérivés de taux), actions, change, matières premières.

Le second accord pris par le Comité de Bâle repose sur trois piliers complémentaires, devant contribuer à la sécurité et solidité du système financier:

- l'exigence minimale des fonds propres ;
- la surveillance des marchés ;
- la discipline de marché.

Figure 6: représente les trois (03) piliers de Bâle II



Source : réalisé par nous même.

A. Pilier 01 : L'exigence minimale des fonds propres : C'est une dimension proche de celle de l'accord de Bâle I, à laquelle il ajoute les fondements suivants :

Des normes renouvelées pour mieux tenir compte des risques mais sans modification du niveau global des fonds propres. Ainsi, il s'agit du calcul du ratio proprement dit : la logique

⁹ Saïdan .Dh (2012) « l'impact de la réglementation de Bâle III sur les métiers des salaires des banques » 1ere partie p 15-16. disponible sur ce site : www.observatoire-metiers-banque.fr/.../20120910_L-impact-de-la-reglementation-de-bale-III-sur-les-metiers-des-salaires-part-1.

reste la même, c'est-à-dire un rapport entre des fonds propres et un encours de risques. Comme pour le ratio Cooke, l'exigence de fonds propres est maintenue à 8%.

B. Pilier 02 : la procédure de gestion des fonds propres :

Ce pilier introduit au sein des banques un processus de surveillance et d'estimation des risques encourus par la banque. En effet, afin de pouvoir pondérer les différents risques, la banque doit mettre en place un processus de contrôle interne visant à estimer et quantifier chaque risque. Ce processus interne de contrôle est lui même contrôlé par l'autorité monétaire. Le pilier 2 a pour but de renforcer le pilier 1 en assurant une bonne estimation et une bonne pondération des risques.

C. Pilier 03 : L'amélioration de la communication financière permet de renforcer la discipline de marché :

Perçue comme un complément à l'action des autorités de contrôle. L'information est mise à la disposition du public sur les actifs, les risques et leur gestion. Les pratiques doivent être transparentes et uniformisées. Claessens & al (2008), énoncent que ce troisième pilier contribue fortement au renforcement de la discipline de marché en matière de transparence. Également Barth & al (2008) mettent en perspective que ce pilier éradique le risque moral et les restrictions sur les banques.

2-3-1- Limites de Bâle II ¹⁰

- Une application à l'unique échelle européenne tout d'abord, l'application même de ce ratio est une limite à son bon fonctionnement. En effet, le ratio Bâle II n'est actuellement appliqué qu'en Union Européenne. Cette application restreinte nuit à son bon fonctionnement et va à l'encontre du pilier 03. De plus, se pose un problème de coût de l'évaluation des risques pour les banques européennes ayant des filiales aux Etats-Unis. Ces banques doivent effectuer une double évaluation, plus coûteuse et créatrice d'erreur d'appréciation. De plus, pour vraiment fonctionner et ainsi présenter de façon juste et égalitaire les établissements financiers mondiaux. Supposent que ce ratio doit être appliqué dans le monde entier. Concernant les Etats-Unis, le ratio Bâle II ne sera appliqué que dans 14 établissements financiers et son application risque de se faire attendre encore quelques années.
- Bâle II est essentiellement une norme de fonds propres minimale. Il ne traite pas tous les risques (liquidité par exemple). Des insuffisances et des défauts ont été identifiés. En premier lieu, du fait même de sa sensibilité au risque, elle est apparue pro cyclique. En effet, en

¹⁰ Saïdan Dh .,(2012), « l'impact de la réglementation de Bâle III sur les métiers des salariés des banques », 1ere partie , p.17.

www.essectransac.com/wp-content/themes/arthemisia/.../10/Les-Accords-de-Bâle.pdf

période d'euphorie financière, les risques pondérés diminuent (car basés sur l'historique des pertes), les banques ont moins besoin de fonds propres et se suffisent à détenir le minimum de fonds exigé par le régulateur. Quand la situation se détériore, elles doivent augmenter leurs fonds propres pour respecter les exigences de solvabilité, avec des fonds devenus plus rares et plus chers, contribuant ainsi à précipiter les banques dans un état « d'asphyxie financière » et à réduire l'offre de crédit, ce qui accentue la récession économique.

En conclusion, les limites citées ci-dessus conduisent à la possibilité qu'un troisième accord voit le jour d'ici peu. C'est ce nouvel accord qui fait l'objet de notre prochaine section.

2-4- Les accords de Bâle III

Suite à une crise économique et financière qui a commencé en 2007 à cause de développement du secteur bancaire avec l'introduction d'un effet de levier excessif au bilan et hors – bilan qui a fait dégrader progressivement le niveau et la qualité de fonds propres des établissements bancaires¹¹. En effet, ses fonds propres n'arrivent pas à protéger le degré de pertes ce qui a laissé les banques en pleine crise d'où elles détenaient des volumes de liquidité insuffisants ce qui a poussé les autorités à introduire des nouvelles réformes et imposé aux banques des règles plus strictes qu'auparavant en termes de capitaux propres et de leur fonctionnement, le comité de Bâle a édicté un nouveau accord Bâle III qui est un texte encadrant de l'activité bancaire internationale et aussi une repense de ce comité face à la crise financière, Bâle III publié le 16 décembre 2010 sous l'impulsion du FSB (Financial Stability Board) et du G20¹², qui est une grande réforme qui touche à la supervision, à la réglementation, à la gestion des crises et qui a visé à trouver un juste équilibre entre la stabilité du système financier et la poursuite de la croissance¹³ en rapportant entre le niveau de fonds propres des établissements financiers et les risques générés par certaines activités.

2-4-1- Les objectifs des accords de Bâle III

Les accords de Bâle III leur mission a été l'amélioration des accords de Bâle II suite à l'existence d'une sous pondération des risques du marché ou les produits les plus complexes (des produits trop risqués) c'est-à-dire les actifs sont pas pondérés en fonction de leur risque ou on trouve dans les accords précédents les mêmes ratios de capital face à des risques différents ou ces ratios ne sont pas pris en compte la taille de l'entreprise et la corrélation

¹¹ www.culturebanque.com, le 15-03-2017

¹² <https://wikipedia.org/wiki/Bale-III>, le 10-04-2017

¹³ <https://wikipedia.org/wiki/Bale-III>, le 10-04-2017

entre les émetteurs. A ce point la structure de Bâle III se base principalement sur les objectifs suivants :

- renforcer le niveau et la qualité des fonds propres ;
- améliorer la gestion du risque de liquidité par la création de deux ratios de liquidité .

2-4-1-1- Renforcer le niveau et la qualité des fonds propres¹⁴

La crise économique a montré que certains fonds propres sont moins durs que d'autres dans leur Capacité d'absorption des pertes. Il s'agit donc d'améliorer la qualité des fonds propre ou la banque met en réserve des capitaux propres lors des phases d'expansion économique qui pourront être utilisé dans des phases économiques plus délicates en effet Les réformes du Comité de Bâle visent à renforcer la réglementation en matière de fonds Propres et de liquidité. Ces réformes doivent donc s'accompagner d'une amélioration du Contrôle bancaire, de la gestion des risques et de la gouvernance, ainsi que d'une Amélioration de la transparence et de la communication financière ces a dire que les fonds propres doit être de meilleure qualité face aux activités les plus risquées pour cette effet, le comité de Bâle avec se nouveau accord a mis en place deux points importants :

- Exigence minimale de fonds propres réglementaires¹⁵

La réglementation exige un fonds propres minimale qui appeler Tier1(T1)qui est exprimées en pourcentage des actifs pondérés en fonction du risque en effet ,les actifs plus surs doivent être couverts par un moine de fonds propres, et les actifs plus risqués la banque doit provisionner de fonds propres ce qui permet la banque de poursuivre ses activités et de rester solvable on rajoutant des fonds propres complémentaires (T2) qui a pour objet de procurer une capacité d'absorption des pertes en cas de liquidation et qui permettent de rembourser les déposants et les créanciers de rang supérieur en cas d'insolvabilité de la banque

¹⁴Saïdan Dh., (2012), « l'impact de la réglementation de Bâle III sur les métiers des salaires des banques »1ere partie p20-21-22 .sous le site : www.observatoire-metiers-banque.fr/.../20120910_L-impact-de-la-reglementation-de-bale-III-sur-les-metiers-des-salaires-part-1.

¹⁵Saïdan Dh .(2012), « l'impact de la réglementation de Bâle III sur les métiers des salaires des banques »1ere partie p 21.sous le site : www.observatoire-metiers-banque.fr/.../20120910_L-impact-de-la-reglementation-de-bale-III-sur-les-metiers-des-salaires-part-1.

- Augmentation du ratio de fonds propres durs¹⁶

Un ratio qui s'appelle « ratio core Tier one » la réglementation exige un pourcentage de 4,5% plus un matelas de sécurité qui égale à 2,5% et qui donne au totale un pourcentage de 7% donc c'est un fonds propre « tier3 » qui est destinés à couvrir les risques de marché qui a pour objectif d'éviter l'érosion des fonds propres des banques c'est-à-dire en cas de besoin les banques puisent dans ce cousin, ce qui protège le niveau des fonds propres réglementaires

2-4-1-2- Améliorer la gestion du risque de liquidité¹⁷

Le risque de liquidité c'est la situation ou la banque se trouve dans un manque de liquidité pour faire face aux créances ou encore le fait de ne pas pouvoir vendre un produit à un prix avantageux en effet les banques sont confrontées à ce risque lorsque par exemple leur épargnants retirent davantage d'argent qu'il n'ya de dépôt, face à cette situation le comité de Bâle a mis en place deux ratios afin d'améliorer la gestion du risque de liquidité à savoir:

- **Le LCR (Liquidity Coverage Ratio)** : c'est un ratio à court terme et qui permet aux banques de résister à une crise de liquidité importante durant un mois. L'objectif est que les réserves de liquidités soient supérieures aux sorties nettes de trésorerie sur un mois c'est à dire la banque doit stocker des actifs de très haute qualité face aux différents crises de liquidité pendant cette période, leur formule est comme suite :

$$LCR = \left[\frac{\text{stock d'actifs de haute qualité}}{\text{sortie nettes de trésorerie sur 30 jours}} \right] > 100$$

- **Le NSFR (Net Stable Funding Ratio)** : c'est un ratio à long terme dont l'objectif est que le montant en financement stable soit supérieur au montant de financement stable exigé afin que l'établissement puisse exercer ses activités durant une année, ce ratio est le rapport entre les ressources stables et les besoins de financement stable à cette période (une année), la formule de ce ratio est comme suite :

$$NSFR = \frac{\text{les ressources stables à un an}}{\text{besoin de financement stable à un an}}$$

2-4-2- Les limites des accords de Bâle III¹⁸

Bâle III est une réponse (avec comme principal axe un renforcement important des fonds propres) aux différents problèmes observés lors de la crise des subprimes : Crise de liquidité ; de solvabilité, et insuffisances des fonds propres. Mais les établissements financiers ont invoquées pour faire repousser la mise en œuvre de ces nouvelles règles pour les raisons suivantes :

¹⁶ www.culturebanque.com. le 16-04-2017

¹⁷ <http://acpr.banque.finance.fr/lacpr.html> .le 26-04-2017

¹⁸ KHAROUBI C., et PHILIPPE T., (2013) ,« Analyse du risque de crédit banque et marché » France p62.

- La réglementation prudentielle Bâle III pousse les banques à revoir la situation d'un rationnement du crédit en effet si les banques doivent augmenter leur fonds propres, il est probable qu'elles seront amenées à réduire le volume des prêts à l'économie et d'en accroître le coût.
- La quantification du risque au sein des banques est très hétérogène et minimise souvent les risques provoqués par des chocs extrêmes de marché. De plus si les modèles internes permettent aux banques d'optimiser leurs ressources en fonds propres, leurs diversités rendent compliqué la comparaison des banques entre elles.

Section 3 : L'importance de collecte de l'information dans la sélection des projets par les banques

L'ors de l'octroi du crédit, la prise de décision se base sur des informations liée à la rentabilité et la viabilité de projet, car l'information est un outil très important dans la détermination de la qualité de projet, en outre selon la littérature financière, cette l'information peut apparaitre sous deux formes : « information SOFT » et « information HARD ».

3-1) La distinction entre l'information Hard et Soft

Depuis les années 80 jusqu'à aujourd'hui, plusieurs articles et publications ont été produits afin de montrer le rôle que joue l'information dans le financement des projets. La relation entre banque et entreprise constitue l'élément-clé de la réussite des projets, l'information collectée par le banquier sur la nature du projet à financer est primordiale mais elle n'est pas facile à obtenir ni à sélectionner. Dans le même sens, Peterson 2002, fait la distinction entre deux types d'information, « *information soft et information hard* »¹⁹ (cf. le tableau suivant) .

¹⁹ Peterson M.,(2002), "Information hard and soft", Mimeo Kellogg school of management, Northwestern University.

Tableau 3 : La distinction entre information Hard et Soft.

Information hard	Information soft
<p>1- Elle provient, essentiellement, des documents comptables, des bilans financiers et de l'état social et environnemental de l'entreprise (l'information « hard » est exhaustive et explicite).</p> <p>2- L'information hard peut se résumer à des chiffres plus faciles à collecter, à stocker et à transmettre.</p> <p>3- La collecte de ce type d'information est impersonnelle et ne dépend pas du contexte dans lequel elle est produite ; elle est facilement comparable et aide à la construction des indicateurs.</p>	<p>1- Son contenu résulte des relations que la banque entretient avec ses emprunteurs ; elle concerne l'honnêteté du chef de l'entreprise, ses capacités, sa réputation ...etc.</p> <p>2- L'information « soft » provient de textes, de commentaires, des idées, des opinions et des jugements ; il s'agit, particulièrement, d'une information cognitive.</p> <p>3- La collecte de ce type d'information demeure personnelle et incorpore le contexte de sa collecte et de son traitement. Généralement, elle ne rentre pas dans la construction des indices.</p>

L'un des avantages principaux de l'information « hard » est la réduction des coûts de transaction. Elle génère des externalités positives grâce à son utilisation standardisée et elle permet des économies d'échelle et de gamme. Ceci permet de générer une série supplémentaire dans le processus de production. En plus, la facilité de stockage de l'information hard permet un accès facile à la prise de décision sur le financement des entreprises. Cependant, la prise de décision en se basant uniquement sur l'information hard, peut engendrer le rationnement du crédit aux entreprises. En effet, une partie pertinente de l'information reste soft.

3-1-1- L'information « HARD »

L'information Hard est une information quantitative sous forme des chiffres, des bilans comptables, rentabilité des titres...etc., qui permet la banque à comparer et d'analyser les résultats pour prendre une décision de refus ou bien l'accord de prêt, cette méthode permet

de réduire les coûts d'octroi du crédit et d'accroître la vitesse de la prise de décision, en bref, il permet la réduction des coûts de contrôle des agents de crédits et d'une façon plus générale les coûts liés à l'automatisation de collecte de l'information fournit des gains de productivité. Cette information est obtenue à travers l'analyse financière suivante :

A- l'analyse du bilan financier

Le bilan financier peut être défini comme étant le bilan comptable retraité en fonction de certain critère qui inhérent particulièrement les banques pour un objectif qui consiste à savoir la solvabilité de l'ensemble, en cas de cession d'activité.

Pour établir un bilan financier, il est nécessaire d'effectuer, des redressements principaux, qui sont :

- Le retraitement : redressement de certains postes.
- Le reclassement : de certain élément de bilan en fonction de leur échéance.

a- Le retraitement au niveau de l'actif**a-1- Actif immobilisé**

Les valeurs immobilisés (VI) contient les investissements, les stocks, et certains créances qui reste au sein de l'entreprise eu delà d'un an, on distingue les immobilisations incorporelles comme (licence, fond de commerce), incorporel (terrain, machine..) financière (titre de participation).

a-2- L'actif circulant (AC)

Ce sont des actifs à moins d'un an, ils se composent de :

➤ Les valeurs d'exploitation

Sont constituer de l'ensemble des stocks, dont la valeur dépend de la vitesse de rotation, (VNC) différente de leur valeur réelle, ce qui provoque un moins ou un plus value.

➤ Les valeurs réalisables (VR)

Ce sont des créances, sauf celle qui sont placé dans les valeurs immobilisées, et celle qui peuvent être transformé, immédiatement en liquidité.

Exemple : les créances, avances fournisseurs, les titres de placement...etc.

➤ Les valeurs disponibles (VD)

Ce sont des valeurs qui se caractérisent par liquidités et qui se transforment rapidement en argent comme ; la banque, caisse, CCP...etc.

b- Le retraitement au niveau du passif**b-1- les fonds propres**

- **Les capitaux permanents (CP)**

Ce sont des éléments du passif dont l'échéance est lointaine, il figure au haut du bilan, ils comprennent :

- Les fonds propres (FP) : fond social, les réserves, le résultat d'affectation en instance...etc.
- Les dettes à long et moyen terme (DLMT) : Ce sont les dettes à plus d'un an, tels que : crédit bancaire (5 ans), les dettes d'investissement..etc.

- **Les dettes à court terme (DCT)**

Ce sont les dettes dont l'échéance ne dépasse pas l'année.

B- L'analyse de l'équilibre financier²⁰

L'équilibre financier du bilan est atteint lorsque les emplois durable (valeurs immobilisées), doivent être financé par les ressources stables (capitaux permanent) ; ainsi les emplois cycliques (actif circulant) doivent être financé par les ressources cycliques (dettes à court terme).

L'étude de cet équilibre utilise trois (03) indicateurs de base qui sont les suivants :

- a- Le fond de roulement (FR) ;
- b- Le besoin de fond de roulement (BFR) ;

a- Le fond de roulement (FR)

Par définition, le surplus dégagé après avoir financé l'actif immobilisé par le capital permanent.

Le fond de roulement peut se calculer, en deux méthodes qui sont comme suit :

- Par le haut du bilan

$$FR = \text{capitaux permanent} - \text{les valeurs immobilisés}$$

- Par le bas du bilan

$$FR = \text{actif circulant} - \text{dettes à court terme}$$

b- Besoin de fond de roulement

En cour du cycle d'exploitation, l'entreprise se trouve dans sa nécessité de financer ses emplois cycliques (valeur d'exploitation réalisable) par les ressources cycliques (dettes à court terme). Le BFR s'exprime alors, la différence entre les emplois cycliques et les ressources cycliques. Le BFR, peut se définir, la partie non financé par les ressources d'exploitation, et restant à la charge de l'entreprise.

²⁰ <http://www.lecoindesentrepreneurs.fr/ratios-danalyse-financiere/>.le 29-04-2017

- le BFR, peut être calculé, par deux méthodes.

* Première méthode

$$BFR = (valeurs\ d'\ exploitation + valeurs\ réalisable) - (DCT - dettes\ financières)$$

*Deuxième méthode

$$BFR = (actif\ circulant - valeur\ réalisable) - (DCT - dette\ financière)$$

C- L'analyse par les ratios²¹

Le ratio est un outil qui permet d'apprécier la situation financière de l'entreprise.

L'existence d'une relation logique entre le numérateur et le dénominateur d'un ratio, signifie que les deux variables considérées sont homogènes, c'est-à-dire les unités dont en fait le rapport sont cohérents avec ce que l'on cherche à mesurer, par exemple à diviser des francs par des francs, des kilogrammes par des kilogrammes...etc.

- Les types des ratios

Les principaux ratios que nous aborderons sont :

- a- Les ratios de structure ;
- b- les ratios de rentabilité.

a- Ratio de structure financière

a-1- Ratio de financement permanent (RFP)

Ce ratio est appelé également ratio de fond roulement, ou le ratio d'équilibre financier minimum.

$$RFP = [Capitaux\ permanent/valeur\ immobilisé] \geq 100\%$$

Ce ratio permet d'identifier la part des capitaux permanents dont le financement des immobilisations. Il doit être supérieur à 100 %.

a-2- Ratio de financement propre des immobilisations (RFPI)

Ce ratio montre la capacité de l'entreprise, à financer ses investissements avec ses propres fonds. Il doit être supérieur à 50 %.

$$RFPI = [Fond\ propres /valeur\ immobilisé] \geq 50\%$$

a-3- Ratio de solvabilité

a-3-1- Ratio d'autonomie financière (RAF)

Ce ratio permet d'indiquer le degré de l'indépendance de l'entreprise vis-à-vis de ses créanciers. Il doit être supérieur à 100 %, plus le ratio proche de l'unité ; plus l'entreprise est autonome.

²¹ Ratio est un rapport entre deux quantités variable, entre les quelles existe une relation logique de nature économique ou financière.

$$RAF = [\text{fond propre} / \text{total des detes}] \geq 100$$

a-3-2- Ratio de solvabilité générale (RSG)

Ce ratio exprime la capacité de l'entreprise à faire face à ses créances à long et court terme, ce dernier doit être supérieur ou égale 100%.

$$RSG = [\text{total des actifs} / \text{total des dettes}] \geq 100\%$$

a-4- Ratio de liquidité

a-4-1- Ratio de liquidité générale (RLG)

Ce ratio mesure la capacité de l'entreprise à faire face à ses dettes à court terme par ses actifs circulant, ainsi ce ratio doit être égal ou supérieur à 100.

$$RLG = [\text{actif circulant} / \text{dettes à court terme}] \geq 100\%$$

a-4-2- Ratio de liquidité immédiate (RLI)

Il indique la capacité d'une entreprise à faire face à ses engagements à court terme sans recourir à ses actifs à court terme non liquides (dont les stocks). ce ratio doit être égale ou supérieur à 25.

$$RLI = [\text{valeur disponible} / \text{dettes à court terme}] \geq 25 \%$$

b-Ratio de rentabilité ²²

Ceux-ci la rentabilité comptable de l'entreprise et sa relation avec les postes structurels du bilan .

b-1) Rentabilité économique (RE)

Le ratio de rentabilité économique, est un indicateur de la capacité d'une entreprise à produire des résultats en utilisant l'ensemble de ses ressources.

$$RE = \text{Résultat net} / \text{total de l'actif}$$

b-2- Rentabilité financière (RF)

Le ratio de rentabilité financière, est un indicateur de la capacité d'une entreprise à rémunérer des actionnaires, dirigeant y compris.

$$RF = \text{Resultat net} / \text{capitaux propre}$$

b-3-Rentabilité commerciale (RC)

Ce ratio exprime la rentabilité de l'entreprise en fonction de son volume d'activité.

$$RC = \text{Résultat net} / \text{chiffre d'affaire}$$

²² <https://www.zonebourse.com/formation/Les-ratios-economiques-366/>. le 05-05-2017

D- L'analyse de la rentabilité du projet

Le souci majeur du banquier consiste à s'assurer de la rentabilité du projet et par la même de la capacité de l'entreprise à faire face au remboursement du crédit à mettre en place. Pour ce faire, il se basera essentiellement sur les précisions d'activités et de chiffre d'affaire. Il aura à examiner les tableaux des comptes des résultats prévisionnels, le banquier cherchera essentiellement à déterminer les cash flow ou la capacité d'autofinancement (CAF), élément fondamental dans l'appréciation du risque lié au crédit d'investissement.

a- Le tableau des comptes des résultats (TCR) ²³

a-1- Définition

Le compte de résultat est un document économique (appelé état de synthèse) permettant de voir combien l'entreprise a fait d'affaires sur une période appelée exercice comptable et si, au final, elle en a retiré un bénéfice ou une perte.

Contrairement au bilan comptable qui récapitule le patrimoine d'une entreprise et ses variations depuis la création de l'entreprise, le compte de résultat ne s'intéresse pas au passé mais uniquement à l'année qui vient de s'écouler. Il permet de recomposer et de comprendre la formation du résultat en recensant les produits et les charges de l'année et en les comparant selon leur nature (courante, financière, exceptionnelle).

a-1-1- Présentation du compte de résultat

Le compte de résultat est constitué de quatre grands agglomérats comptables :

a-1-1-1- Le résultat d'exploitation (R Ex)

Le résultat d'exploitation montre la capacité de l'entreprise à réaliser des bénéfices de fait de son activité. Ce résultat ne tient compte que des opérations courantes, c'est-à-dire des activités normales réalisées de manière habituelle par l'entreprise.

$$R\ Ex = \text{produits d'exploitations} - \text{charges d'exploitations}$$

a-1-1-2- Le résultat financier (RF)

Cette donnée est la résultante de la politique de financement de l'entreprise. Elle tient compte du mode de financement et de son coût pour l'entreprise.

$$RF = \text{produits financiers} - \text{charges financiers}$$

a-1-1-3- Le résultat exceptionnel (R Ex)

Ce résultat représente le solde net des produits et des charges exceptionnels. Il s'agit de prendre en compte ici l'ensemble des éléments qui sont inhabituels pour l'entreprise et ne relèvent pas d'une exploitation courante et normale.

²³ www.compta-facile.com/comment-lire-comprendre-interpreter-compte-de-resultat. le 08-05-2017.

$$R Ex = \text{produits exceptionnel} - \text{charges exceptionnels}$$

a-1-1-4- Le résultat net de l'exercice RN (bénéfice net)

C'est le résultat final, qui correspond à la différence entre tout les opérations qui enrichie l'entreprise (produit), et tout les charges.

$$RN = \text{résultat d'exploitation} + \text{résultat financier} + \text{résultat exceptionnel} \\ - \text{impôt sur les bénéfices} - \text{participation des salariés}$$

b-La capacité d'autofinancement (CAF)

La capacité d'autofinancement (CAF) est un indicateur-clé de l'activité de l'entreprise, obtenue à partir du compte de résultat. Il révèle le flux potentiel de trésorerie de l'entreprise, c'est-à-dire les ressources brutes générées par son activité, dont elle dispose en fin d'exercice.

La CAF destinée à la couverture des échéances de remboursement de crédit bancaire, elle se calcule comme suit :

$$CAF = \text{Résultat net} + \text{dotations aux amortissements}$$

c- Méthode de détermination de la rentabilité d'un projet

Pour déterminer la rentabilité d'un projet, plusieurs méthodes peuvent être utilisées, nous citeront principalement :

- a- La valeur actuelle nette (VAN) ;
- b- L'indice de rentabilité (IR).

a- La valeur actuelle nette (VAN)²⁴

La valeur actuelle nette désigne un flux de trésorerie actualisé qui représente l'enrichissement supplémentaire d'un investissement en comparaison avec ce qui avait été exigé comme étant le minimum à réaliser pour les investisseurs.

La VAN est un indicateur qui permet de prendre la décision quant à la rentabilité ou pas d'un projet d'investissement. Et bien le fonctionnement de la VAN est tout simple, il consiste à comparer les gains d'un projet à son investissement initial.

a-1) La formule de calcul de la valeur actuelle nette

La valeur actuelle nette est obtenue avec la formule de calcul suivante

$$VAN_n = -I_0 + \frac{CF_n}{(1+i)^n}$$

²⁴ www.lecoindesentrepreneurs.fr › La gestion d'entreprise › Compta – Finance.le10-05-2017.

-notions-de-base.blogspot.com/2008/06/la-valeur-actuelle-nette-la-van.htm. le 10-05-2015.

D'où :

$$\sum \frac{CF^n}{(1+i)^n} = CF_1(1+i)^1 + CF_2(1+i)^2 \dots + CF_n(1+i)^n$$

Avec :

- VAN_n : la valeur actuelle nette du projet d'un nombre n d'années
- CF_n : les gains ou le cash-flow de la n^{ème} (nième) année [il peut être négative (sortie d'argent) comme elle peut être positive (rentrée d'argent)]
- i : taux d'actualisation,
- n : le nombre d'année.

NB :

- Le taux d'actualisation correspond au taux de rentabilité souhaité par l'entreprise. Il correspond au coût du capital finançant le projet et s'exprime en pourcentage.

a-2- Interprétation de la VAN

- L'investissement est rentable lorsque la valeur actualisée des recettes prévues est supérieure au montant des capitaux investis, donc la valeur actuelle nette est positive.

* VAN > 0 \implies projet est rentable.

- Si la valeur actuelle nette est négative, cela signifie que l'investissement ou le projet n'est pas suffisamment rentable.

*VAN < 0 \implies projet n'est pas rentable.

b-L'indice de rentabilité ou de profitabilité (IR)²⁵

L'indice de profitabilité est égal au rapport entre la valeur présente des flux de trésorerie futurs et le montant investi dans un projet. La formule de l'indice de profitabilité est donc la suivante :

$$IR = \frac{\sum \text{Valeur des cas flow actualisé}}{\text{Investissement initial}}$$

$$IR = \frac{\sum CF_n / (1+i)^n}{I_0}$$

Avec :

- CF_n : montant du flux de trésorerie (cash flow) perçu en date n ;
- I₀ : montant de l'investissement ;
- i : taux d'actualisation.

²⁵ financedemarche.fr/.../comment-calculer. le 11-05-2017.

b-2- Interprétation d'IR

L'indice de rentabilité est supérieur à 1, lorsque la valeur présente des flux de trésorerie excède le montant initial de l'investissement, c'est-à-dire que la valeur actuelle nette (VAN) est positive, et sera inférieur à 1 lorsque la valeur actuelle nette est négative.

3-1-2- L'information « SOFT »

C'est une autre méthode de collecte d'information qui permet aussi à la banque de prendre la décision sur le prêt, cette information est obtenue à travers les relations qu'elle effectue avec leurs emprunteurs, on peut les considérer comme des informations supplémentaires sur l'entreprise (emprunteur) et sur son environnement interne et externe basé sur une analyse approfondie à long terme qui permet la banque de déduire des informations sous forme de textes, des commentaires ou bien des opinions sur la capacité de remboursements de prêt. plus spécifiquement cette information se base sur les études et les analyses suivantes :

A- Analyse de marché

Dans cette analyse on constate que la production réalisée est attachée au marché qui est un lieu de confrontation de l'offre et de la demande, d'où la banque fait une analyse quantitative et qualitative du marché, pour l'offre et la demande réelle ou potentielle d'un produit ou d'un service afin de permettre l'élaboration de décisions.

B- Analyse commerciale

L'étude dans ce cas se base sur la nature et quantité du produit et distingue le degré de satisfaction de besoin en s'appuyant sur la communication pour faire connaître le produit et distinguer sa qualité, pour aboutir au degré de concurrence pour résoudre la prévision concernant la rentabilité du projet.

C- Analyse technique :

Dans cette analyse on s'appuyant sur la nature du projet. Cependant, elle doit être désignée de manière à mieux satisfaire aux conditions de degré du coût de l'investissement, la part de participation de l'investisseur et l'environnement qui influence directement sur la proportion de la rentabilité de projet.

Conclusion du chapitre II

L'une des critiques fondamentales adressées au modèle de Stiglitz et Weiss est que la sélection des projets par les banques repose, principalement, sur un contrat de dette dont le seul élément déterminant est le taux d'intérêt. Or, on sait que la sélection des bons et des mauvais emprunteurs peut être effectuée par des analyses par lesquelles la banque peut engendrer une meilleure sélection des projets. Lorsque la banque établit le contrat avec son emprunteur, elle doit tenir compte de deux aspects essentiels : la qualité du projet, bonne ou mauvaise, et le degré de risque du projet à savoir s'il est peu risqué ou plus risqué.

La deuxième critique qu'on peut ajouter à l'analyse de Stiglitz et Weiss, c'est qu'ils ignorent les relations de long terme entre le banquier et son client. En effet, « *l'historique des interactions banque-emprunteurs génère une information interne* »²⁶. Ce type d'information fournit au banquier des éléments principaux sur l'emprunteur comme, par exemple, sa réputation, son historique et ses bilans précédents. A partir de ces éléments la banque a accès à une information nécessaire pour constituer le contrat de dette.

Enfin, le rationnement de crédit peut être dû à l'exigence de la réglementation prudentielle qui est introduite par le comité de Bâle. Cela veut dire que la banque ne peut plus accorder les crédits si ses fonds propres ne répondent pas aux exigences et aux recommandations impliquées par ce comité de Bale. On peut même estimer que le rationnement de crédit ne relève pas uniquement de la responsabilité des banques mais aussi, il est dû aux contraintes externes que les institutions bancaires doivent respecter.

Afin de mieux approfondir ces questions, nous avons introduit le chapitre 3 suivant. Il analysera le rationnement du crédit par les banques algériennes en tenant compte notamment de la qualité de l'information collectée par les banques comme élément centrale dans le choix de financement des projets.

²⁶ Godlewski Ch j. (2004), « Le rôle de la nature de l'information dans l'intermédiation bancaire », *Université Robert Schuman, Strasbourg III. Laboratoire de Recherche en Gestion Économique LaRGE, première version Mars (2004).*



Chapitre III

Introduction

Notre étude porte sur le rationnement du crédit bancaire, pour cela il faut consacrer cette vision à un cas pratique au niveau de la banque de développement local (BDL) agence N°844 direction régionale Bejaia, afin de sélectionner les facteurs clés pris en considération par la banque, pour prendre une décision finale face à un crédit demandé. Notre démarche repose principalement sur le pouvoir d'usage de l'information et la maîtrise de cette dernière pour remédier au phénomène du rationnement de crédit.

Le phénomène de rationnement du crédit sera défini à partir des informations qui concernent le projet lui même et les facteurs qui influencent directement sur la rentabilité et la viabilité de projet, en s'appuyant sur deux formes d'informations « HARD et SOFT », ce qui facilite la prise de décision concernant la demande du crédit. Comme ça été évoqué dans le chapitre précédent, ce type d'information fournit au banquier des éléments essentiels sur la qualité de l'emprunteur comme, par exemple, sa réputation, son historique et ses bilans précédents. A partir de ces éléments la banque a accès à une information nécessaire pour constituer le contrat de dette.

Notre chapitre est divisé en trois sections, la première section présentera l'organisme d'accueil de cette banque et l'illustration de son organisme générale. Dans la deuxième section on va traiter deux dossier de demande du crédit sous forme d'un crédit d'investissement à moyen terme (CMT) au niveaux de cette agence, d'où à partir de l'information « HARD » on va traiter les documents comptables et financiers, ensuite nous analyserons les résultats qui permet de déduire la rentabilité du projet. Ainsi, en utilisant l'information « SOFT », nous analysons la viabilité de ces deux projets à travers l'analyse commerciale, technique et l'analyse du marché, ce qui nous permettra de donner notre propre décision concernant l'accord de crédit ensuite de la comparer a celle de la banque. Enfin dans la troisième section nous essayerons d'analyser l'évolution de rationnement du crédit au niveaux de la banque de développement local agence N°844 Bejaia à partir de quelque statistiques (octroyées au prés de la banque) liés aux dossiers traités durant la période 2015/2016, ceci a pour but de distinguer la nature et le secteur d'activité dans le quelle la banque rationne le crédit.

Section 1 : présentation de l'organisme d'accueil (BDL, agence 844 Bejaia)

1-1- Historique de la BDL

La banque de développement locale, par abréviation (BDL), est une banque publique, qui a été créée par décret N°85/84 de 30 avril 1985 et a débuté ses activités le premier juillet 1985.

Elle a été créée à partir des structures et activités de réseau du crédit populaire d'Algérie (CPA) sous la forme de sociétés nationales de banque pour prendre en charge le portefeuille des entreprises publiques locales.

Cette société par action est chargée à l'instar des autres banques des opérations de banque classiques et spécialement de financer les collectivités publiques, les entreprises économiques locales, les professions libérales et le secteur des PME/PMI. Dans sa conception la plus large et ensuite la banque des professions libérales, des particuliers et des ménages.

Elle a pour ambition de participer activement au développement de l'économie nationale et en particulier à la relance des investissements à l'endroit des PME/PMI tous secteurs confondus, y compris l'agriculture, en participant à tous les dispositifs mis en place par les pouvoirs publics (ANSEJ, CNAC, ANGEM), au même titre, la BDL participe au financement des particuliers.

1-2- La banque de développement locale (BDL) direction régionale

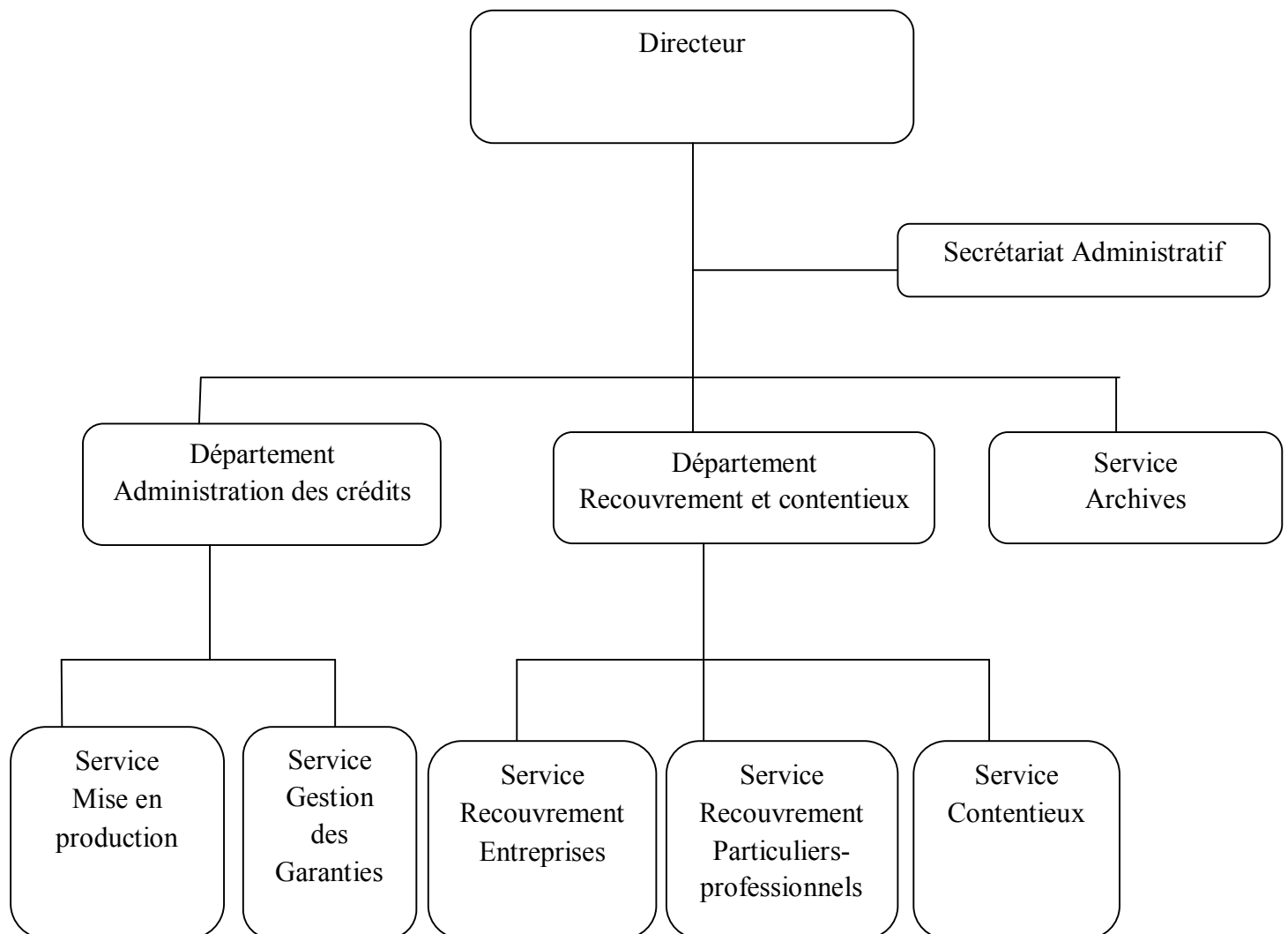
La banque de développement local agence N°844 est une direction de toutes les agences du développement local au niveau de la région de Bejaia, la mission principale de cette agence est de contrôler et superviser le fonctionnement des missions des agences BDL, cette direction se base sur des critères d'éligibilité au moment du dépôt de la demande de financement au prêt des agences, ces critères sont :

- Disposer d'un registre de commerce autorisant dans le domaine d'activité.
- Justifier d'un apport personnel d'au moins de 30% du coût prévisionnel du projet.
- Disposer des assiettes de garantie pour éviter les risques.

1-3- L'organisation de la BDL agence N°844 Bejaia

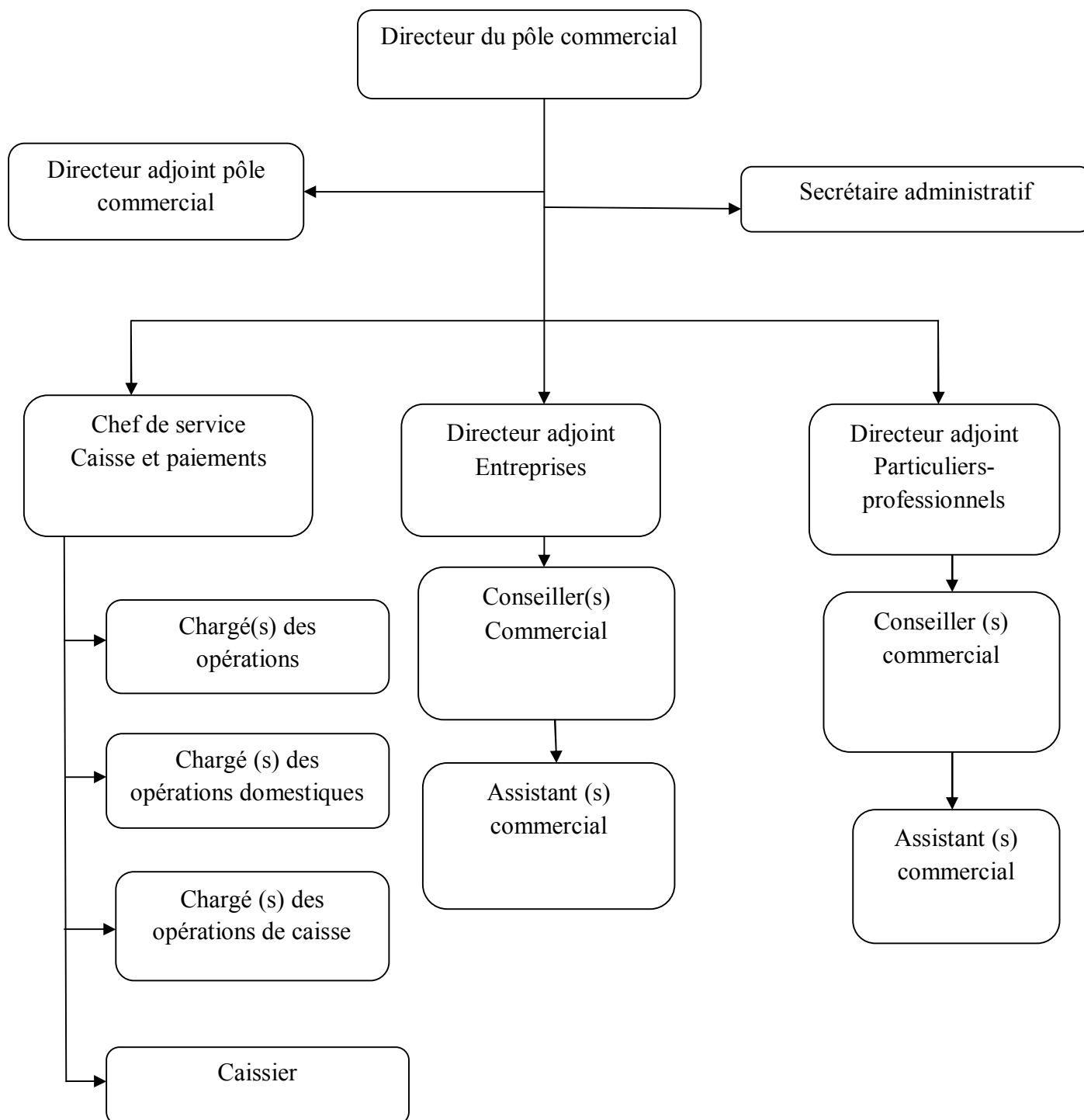
L'organisation structurelle de la BDL direction régionale, son système d'information a été reformulé le 19-03-2017, Le basculement vers ce nouveau système d'information a nécessité une profonde action en matière de conduite de changement ayant concerné tout le personnel, accompagnée d'une réorganisation de la banque et d'une transposition vers les nouveaux métiers bancaires, d'où elle est divisée en deux organismes nommés « Pôle opérationnel et pôle commercial » son organigramme se présente comme suit :

1-3-1- Organigramme du pôle opérationnel



Source : document interne de la banque

1-3-2- Organigramme de l'agence siège du pôle commercial



Source : document interne de la banque

Cette mutation multidimensionnelle a permis de doter la BDL d'une puissante architecture informatique permettant l'optimisation des délais de traitement des opérations de la clientèle, ainsi que la croissance des volumes de données dans le temps.

Au point de vue du métier bancaire, cette transformation technologique majeure se traduira par une offre de services financiers diversifiés et innovants en faveur de tous les segments de la clientèle de la banque, entreprises, professionnels, particuliers, organismes institutionnels et facilitera ses relations avec l'ensemble de ses correspondants nationaux et internationaux, en les rendant plus flexibles et plus sécurisées.

Le nouveau système d'information de la BDL est une solution bancaire robuste couvrant l'ensemble des fonctionnalités de la banque, qui se caractérise par une vue globale centrée sur le client, riche d'une prise en charge diligente et flexible des traitements et des opérations, à travers notamment :

- La connaissance exhaustive de chaque client, dans l'objectif d'une personnalisation de la relation.
- La mobilité du client lui assurant la possibilité d'effectuer des transactions de manière normale au niveau de n'importe quelle agence de la banque.
- Des traitements rapides et en temps réel, accompagnées d'une information en continu à travers divers canaux tout en permettant l'entrée dans le monde digital.
- La fiabilisation, la sécurisation des opérations, avec un faible coût opérationnel des traitements et des services.
- L'ouverture et la connexion sur d'autres systèmes grâce à tous les web services du système.

Section 2 : L'analyse des projets par l'information Hard et Soft dans la sélection des projets

2-1- l'analyse de projet « A » par l'information « HARD »

2-1-1- Présentation de l'unité de l'investissement du projet « A »

La présente étude portera sur la création d'une unité de production d'où leur activité porte sur l'engraissement de volailles et accoupage industriel ainsi que l'aratoire industriel.

La demande est introduite par l'entreprise « A » sise à la zone d'activité Taharacht, Akbou wilaya de Bejaia sur la route nationale N°26, leur activité est versée dans le secteur annexe au secteur agricole, son capital social est de 77 000 000,00da.

2-1-2- Présentation de l'objet de la demande « projet A »

L'idée du projet est suite à un besoin ressenti par le marché dont l'offre est insuffisant au point ou notre pays recours de temps à l'importation chez les pays voisins comme le Maroc, ce qui pousse cette entreprise à demandé un crédit d'investissement de 103 874 023,58 DA soit un taux de 39% du coût total de l'investissement du projet .ce concours sera destiné au financement d'équipements de production qui présente un coût total de 266 316 123,58DA ,la structure de financement de ce projet et la récapitulatif du coût de l'investissement est comme suit :

- **La structure de financement envisagée par le client**

Tableau n° 4 : la structure de financement envisagée par le client « A »

Répartition	Montant	taux	déjà réalisé
part d'autofinancement	162442100	61%	150000000
crédit externe	103874023,6	39%	0
Total	266316123,6	100%	150000000

Tableau n° 5 : récapitulatif du coût de l'investissement de projet « A »

investissement/couts	partie DA	partie CV/DA	Total	déjà réalisé	reste à réalisé
étude et frais préliminaires	0	0	0	0	0
terrain	150000000	0	150000000	150000000	0
construction et bâtiments de production	32613940	0	32613940	12442100	20171840
matériel roulant	3664099	0	3664099	0	3664099
équipement de production	29504085	50534000	80038085	0	80038085
équipement de bureau	0	0	0	0	0
agence et installations	0	0	0	0	0
Total général	215782124	50534000	266316124	162442100	103874024

Il ressorte à travers ces tableaux que le promoteur apporte une participation évaluée à environ 61% du coût global du projet d'investissement, soit un montant de 266 316 123,85DA .il

Chapitre III : Etude pratique : cas de la banque de développement local(BDL), direction régionale de Bejaia

souhaite pour obtenir un financement bancaire de 103 874 023,58 DA ce qui représente 39%du coût de l'investissement.

2-1-3- Etude de la rentabilité du projet d'investissement « A »

L'objet de cette étude c'est d'analysé la rentabilité de l'entreprise pour assuré sa capacité face au remboursement de ce crédit d'investissement.

2-1-3-1- Le tableau du compte des résultats (TCR) de projet « A » (voir l'annexe N°01)

Nous précisons que l'étude de rentabilité se fera sur cinq années d'exploitation.

Durant les cinq années d'exploitation, Le résultat net augmente d'où le Résultat net et les ventes restent satisfaisantes durant toute la durée de l'exploitation, ce qui signifie que il ya un accroissement des richesses de cette entreprise et aussi montre qu'elle à une bonne performance économique ce qui à lui procédé à une augmentation de leur capacité de remboursement de l'emprunt.

Les résultats de la CAF montrent que l'autofinancement dégagé par l'entreprise est appréciable et en progression durant les cinq années, ce qui est avantageux à la capacité de couverture du risque de non remboursement.

2-1-3-2- Analyse de l'équilibre financière de l'entreprise « A »

Tableau n° 6: représente l'équilibre financière de l'entreprise « A »

Années	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
capitaux permanents	141055000	157009000	176180000	195893000	220998000
Actif immobilisé	262572000	251172000	239772000	228372000	216972000
le fonds de roulement (FR)	-121517000	-94163000	-63592000	-32479000	4026000
valeurs d'Exploitation	20000000	20000000	20000000	20000000	10000000
valeur réalisables	20454000	21668000	22750000	23912000	14992000
valeur d'Exploitation +valeur réalisables	40454000	41668000	42750000	43912000	24992000
dettes à cours terme	165766000	149411000	152322000	152236000	137361000
dettes à moyen et à long terme	103800000	83040000	62280000	41520000	20760000
∑des dettes	269566000	232451000	214602000	193756000	158121000
avances bancaires	0	0	0	0	0
le besoin en fonds de roulement (BFR)	-125312000	-107743000	109572000	108324000	-112369000

Chapitre III : Etude pratique : cas de la banque de développement local(BDL), direction régionale de Bejaia

- Le fond de roulement(FR) dégagé par l'entreprise est négatif pendant les quatre premières années de l'exercice, toutefois, il est entièrement couvert par des ressources en fonds de roulement dégagé dans la période considéré. De cela résulté une trésorerie positive. D'où l'entreprise arrive à financer la totalité des valeurs immobilisées avec leurs capitaux permanents à partir de la quatrième année.
- Le besoin de fond de roulement (BFR) est négative à partir de la première année ce qui signifie qu'il y a un excédent de ressource d'exploitation c'est à dire que l'entreprise est en bonne santé financière d'où elle dispose de suffisamment d'argent pour être capable d'honorer le montant du crédit à l'échéance et qui lui permet de financer intégralement son projet d'investissement.

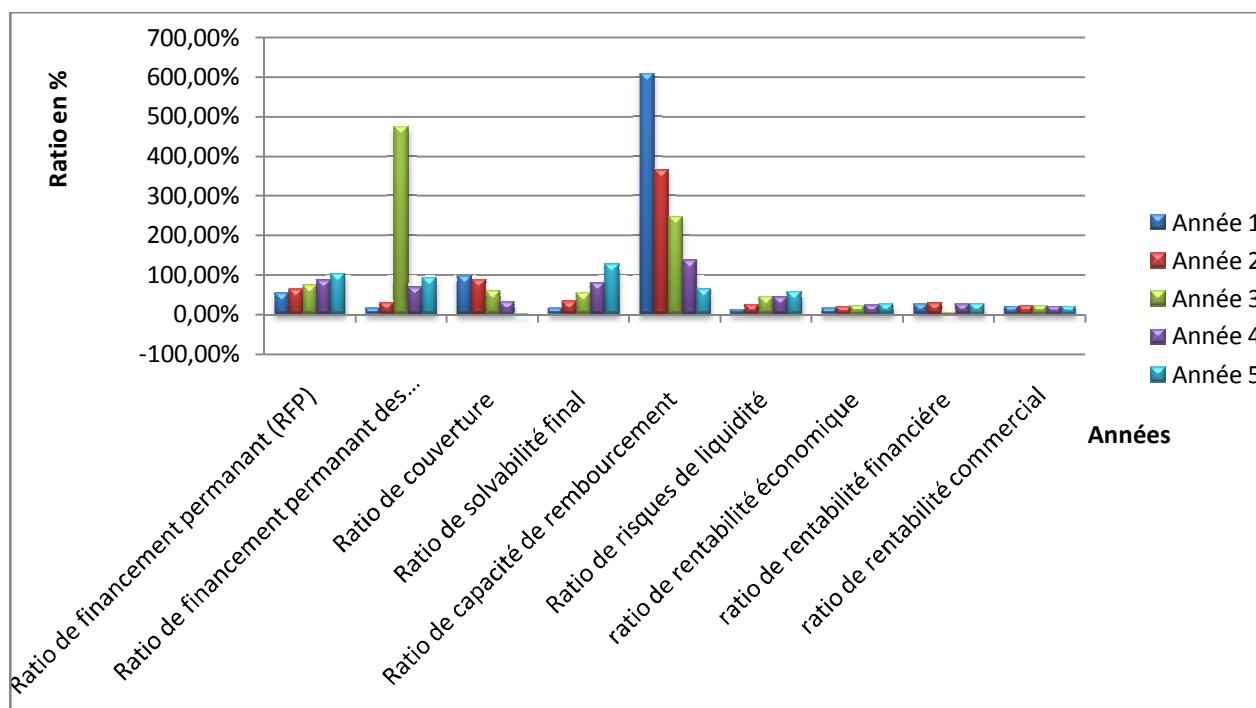
En conclusion, l'entreprise affiche un équilibre sain sur toute la période. Elle dispose de ressources pour assurer le financement de ses besoins et dégage un excédent de trésorerie.

2-1-3-3- l'analyse de projet « A » par les ratios (voir l'annexe N°2)

Tableau n° 7: les ratios de structure financière en %

Ratio	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Ratio de financement permanent (RFP)	53,70%	62,50%	73,50%	85,80%	101,90%
Ratio de financement permanent des immobilisations(RFPI)	14,19%	29,45%	475,03%	67,60%	92,29%
Ratio de couverture	97%	87,40%	58%	30%	-3,60%
Ratio de solvabilité final	13,80%	31,80%	53,10%	79,70%	126,60%
Ratio de capacité de remboursement	607,90%	364,20%	246,60%	136,50%	63,80%
Ratio de risques de liquidité	12,10%	24,10%	43,70%	44,30%	55,90%
ratio de rentabilité économique	14,15%	17,57%	20,33%	22%	25,76%
ratio de rentabilité financière	26,34%	28,11%	4,05%	25,63%	25,29%
ratio de rentabilité commercial	18,86%	20,35%	20,44%	19,14%	19,37%

Figure 7 : représentation graphique des ratios de structure financière en %



Source : Etabli par nous même.

Commentaires

✓ Les ratios de structure, solvabilité :

A partir des ratios ci-dessus on remarque que l'entreprise arrive à financé les immobilisations que se soit avec les capitaux permanents ou bien la totalité des fond propres ce qui implique que cette entreprise est solvable d'où le ratio de solvabilité final dépasse les 100% à partir de la troisième année ce qui montre sa capacité vis-à-vis de ces dettes.

✓ Ratio de liquidité

A partir des résultats ci-dessus, l'augmentation de ce ratio dans le temps présage une amélioration de la capacité de cette entreprise pour couvrir ces dettes à court terme par ses disponibilités .ce qui signifie que cette entreprise à un équilibre à court terme.

✓ Ratio de rentabilité

- La rentabilité économique de l'entreprise a enregistré une augmentation d'année en année notamment la dernière année d'où il attend 25.77%, ce qui signifie que l'entreprise est rentable sur l'état économique c'est-à-dire le bénéfice net de l'exercice peut couvrir la totalité d'actifs.
- La rentabilité financière a connu une augmentation remarquable pendant les deux premières années suite à l'augmentation du résultat, puis elle a diminué pendant la troisième année

après la diminution de ce dernier puis augmente au début de la quatrième année ce qui signifie que cette entreprise arrive à reprendre sa capacité de financement .

- La rentabilité commerciale connaît une progression continue sur les trois premières années grâce à l'augmentation du résultat puis elle diminue à partir de la quatrième année, ceci dit, la rentabilité de l'entreprise demeure non satisfaisante, car cette situation ne devrait pas durer. Dans ce cas la capacité de l'entrepreneur est l'élément clé pour relancer l'activité et améliorer la rentabilité de son entreprise.

2-1-3-4- Les critères de la rentabilité du projet « A »

A. Indice de rentabilité

$$\mathbf{IR} = \frac{\text{Cash flow actualisé}}{\text{investissement initial}}$$

$$\mathbf{IR} = \frac{118046466}{103874024}$$

$$\mathbf{IR} = 1.14$$

L'indice de rentabilité est supérieur à 1, c'est-à-dire la valeur future des flux de trésorerie dépasse le montant initial de l'investissement. Cet indice nous donne un rendement important des capitaux engagés. Ainsi, un dinar investi rapportera 1.14 DA.

B. La VAN

$$\mathbf{VAN} = - \text{investissement initial} + \sum \text{des casf flow actualisé}$$

$$\mathbf{VAN} = -103874024 + 118046466$$

$$\mathbf{VAN} = 14172442.02$$

Nous avons pris un taux d'actualisation de 6%, qui est un taux presque égale au coût de l'emprunt (Autour de 5,5%).A travers ce taux, nous constatons que les flux nets actualisés marquent une augmentation à partir de la première année d'exploitation et ce qui explique l'importance des flux d'investissement. Cependant, la rentabilité intrinsèque du projet exprimée par la VAN est très satisfaisante (positive). En effet, pour un taux d'actualisation de 6%, la VAN est de 14 172 442,02 DA. Ce qui signifie que le projet d'investissement est rentable c'est-à-dire que la valeur actualisée du cash flow est supérieure au montant du crédit accordé.

2-2- L'analyse de projet « B » par l'information « HARD »

2-2-1- présentation de l'unité de l'investissement de projet « B »

Ce projet se situe dans le secteur de grands travaux publics et hydrauliques. L'entrepreneur envisage l'acquisition d'une pelle hydraulique EC300L ainsi que du matériel

et outillage de chantier au niveau de lieu dit Akhenak commune de Seddouk wilaya de Bejaia. Cette entreprise est de création nouvelle d'où la date d'entrée en activité été le 13/04/2016 dans le secteur privé des travaux publics.

2-2-2- présentation de l'objet de la demande (projet B)

La demande constitue, en fait, une extension pour passer du stade initial au stade de création et développement des travaux publics et hydrauliques avec l'acquisition de cette pelle hydraulique d'un montant de 22 704 0000 da ,cette entreprise à demandé un crédit d'investissement de 15 8920000da représentant 70%du coût de l'investissement et la répartition de ces coût est comme suit :

- **Matières et fournitures consommée**

Tableau n° 8 : répartition des matières et fournitures consommées de projet « B »

désignation	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
		1505000	1305300	2356625	3998559
Pièces de rechange	-		1198200	2088225	2380776
Total	150000	1505000	2503500	4444850	6379335

- **Services extérieures**

Tableau n°9 : répartition des services extérieures (projet B)

Désignation	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Entretien et réparation	80000	88000	96800	106 480	117128
Honoraires	10000	11000	12100	13310	14641
Total	90000	99000	108900	119790	131769

- **Frais de personnel**

Sur la base de création de trois(03) postes de travail à raison de 60000DA/mois il viendrait une rémunération brute annuelle de : $60000 \times 12 \text{ mois} = 720000 \text{ DA}$, les charges sociales patronales représentent 26%des salaires bruts annuels.

Tableau 10° : répartition des frais personnel (Projet B)

Désignation	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Salaires bruts	720000	720000	720000	720000	720000
Taux	26%	26%	26%	26%	26%
Charges sociales patronal	187200	187200	187200	187200	187200
Total	907200	907200	907200	907200	907200

- Impôts et taxes

Les impôts et taxes sont constitués de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) qui est calculée au taux de 2% du chiffre annuel.

Tableau n° 11 : répartition des impôts et taxes (projet B)

Période	chiffre d'affaire	TAP	Impôt due
Année 1	11000000	2%	Exonéré
Année2	12100000	2%	Exonéré
Année 3	13310000	2%	Exonéré
Année 4	14641000	2%	292820
Année 5	16105100	2%	322102

- Frais financiers

Il s'agit des intérêts sur emprunt bancaire sollicités remboursable sur 05 ans au taux de 5,5%.

Les intérêts générés et les charges annuelles sont les suivantes :

Tableau n° 12 : répartition des frais financiers (projet B)

Période	INTERET		
	Intérêt 5,5 %	TVA 17 %	Total
Année 1	874104	148598	1022702
Année 2	699283	118878	818161
Année 3	524462	89159	613621
Année 4	349642	59439	409081
Année 5	174821	29720	204541

- Tableau des amortissements

-Le prix de revient du matériels et outillage de l'ordre de 22150000DA, on estime, la durée de vie à 05 ans d'où un taux d'amortissement de $100/5=20\%$

-Le prix de revient du matériels et outillage de l'ordre de 5540000DA, on estime la durée de vie à 10ans d'où un taux d'amortissement $100/10=10\%$.

Tableau n° 13: tableau des amortissements durant cinq années (5ans).

Désignation	Valeur H.T	Amortissement					
		Taux	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	
Engin de terrassement	22150000	20%	4430000	4430000	4430000	4430000	4430000
Matériels est outillage	554000	10%	55400	55400	55400	55400	55400
Total	22704000		4485400	4485400	4485400	4485400	4485400

- **Frais préliminaires**

La dotation exceptionnelle concernant la résorption des frais préliminaires égale au $1/5$ du montant brut, soit : $22000DA * 1/5 = 4400DA$.

- **Frais divers**

-Dans cette rubrique, on ne retiendra que les frais d'assurance d'engin, qui couvrent la responsabilité civile, risque d'accident, incendie et vol.

-La prime annuelle est évaluée à 535122DA

-Les cotisations CASNOS, dont le taux est fixé à 15% sur le bénéfice de N-2 est plafonnée à 648000DA, par contre la condition de base de la première et la deuxième année d'activité est fixée à 33000DA.

Tableau n°14 : répartition des frais

Périodes	Assurance Engin et de matériels	Assurance CASNOS	Total
Année 1	535122	33000	568122
Année 2	535122	33000	568122
Année 3	535122	565826	1100948
Année 4	535122	648000	1183122
Année 5	535122	648000	1183122

2-2-3- Etude de la rentabilité du projet d'investissement de projet « B »

2-2-3-1- Tableau des comptes des résultats (TCR) prévisionnel de projet « B » (voir l'annexe N°3)

A travers le tableau des comptes des résultats (TCR), nous avons remarqué que le résultat et la CAF ont sensiblement baissé durant les cinq années d'exploitation, et ce à cause des consommations intermédiaires ainsi que les autres charges d'exploitation, l'amortissement des intérêts et du paiement des frais financiers.

Nous constatons aussi que les flux nets actualisés demeurent négatifs à la première année d'exploitation mais on remarque une augmentation importante à la deuxième année puis elle revient à la baisse à partir de la troisième année et ce à cause une diminution des flux d'investissement.

2-2-3-2- Analyse de l'équilibre financière de l'entreprise « B »

A- Analyse par le bilan fonctionnel

A-1- Analyse de l'actif de bilan

Actif	Année 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Total des immobilisations	18236200	13746400	9256600	4766800	277000
Total de l'actif circulant	5845338	10203207	12938031	16421592	19112220
Total des valeurs réalisables (VR)	1320000	1452000	1597200	1756920	1932612
Total des valeurs disponibles (VD)	4525338	8751207	11340831	14664672	17179608
Total des valeurs d'exploitation (VE)	0	0	0	0	0
Total de l'actif	24081538	23949607	22194631	21188392	19389220

A-2-Analyse de passif de bilan

Passif	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Fond propres	11140498	14187127	15610712	17150675	19302722
Dettes long moyen terme (DLMT)	12714240	9535680	6357120	3178560	0
Dettes à court terme (DCT)	226800	226800	226800	300005	307326
Total des dettes	12941040	9762480	6583920	3478565	307326
Total du passif	24081538	23949607	22194632	20629240	19610048

B- Analyse de l'équilibre financier

Indicateurs	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Fond de roulement	5618538	9976407	12711232	15562435	19025722
Capitaux permanent	23854738	23722807	21967832	20329235	19302722
valeur immobilisé	18236200	13746400	9256600	4766800	277000
Besoin de fond de roulement	1093200	1225200	1370400	1456915	1625286
Valeur d'exploitation + valeur réalisable	1320000	1452000	1597200	1756920	1932612
dette a court terme	226800	226800	226800	300005	307326
dettes financières	0	0	0	0	0

***Commentaires :**

Selon les données bilancielle, le fond de roulement positive ce qui signifie que les capitaux permanents permettent de financer aisément les immobilisations nettes.

On remarque que le besoin du fond de roulement(BFR) positif, on peut dire que cette entreprise à besoin de financement de l'exploitation, c'est-à-dire les emplois cycliques sont supérieurs aux ressources cycliques en effet une partie des besoins d'exploitation n'est pas couverte par les ressources d'exploitations, les causes de cette situation peut être :

- Cumule des stocks ;
- Des clients ne règle pas leurs engagement dans les délais ;
- Des créances qui ne peuvent pas se transformer en liquidité ;

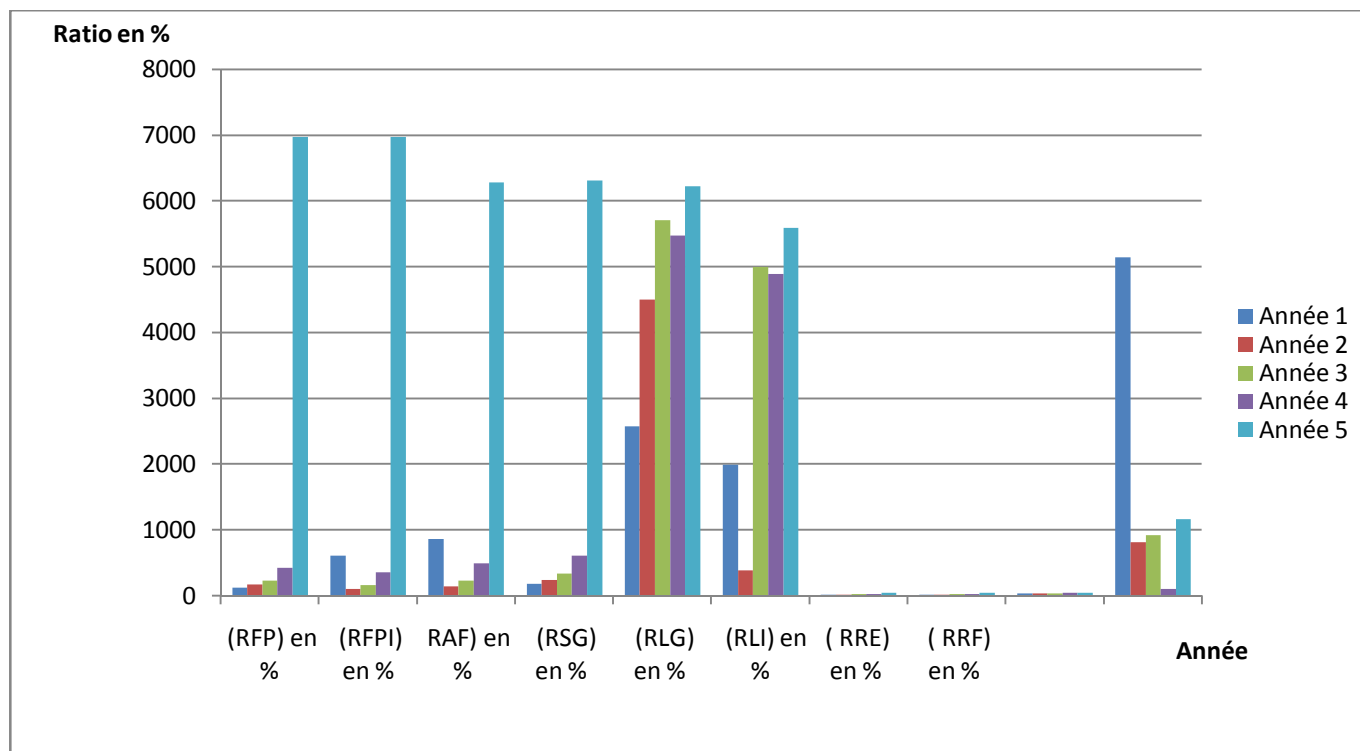
Les solutions

- Liquidier les stocks par une politique marketing plus efficace ;
- Inciter les clients à rembourser leur engagement ;
- Augmenter les dettes financière.

2-2-3-3 L'analyse par les ratios de projet « B » (voir l'annexe N°4)

Ratio	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
1- Ratio de financement permanent (RFP) en %	130,8098069	172,5746886	237,3207441	426,475518	6968,491697
2- Ratio de financement propre des immobilisations (RFPI) en %	611,094954	103,2061267	168,6441242	359,794307	6968,491697
3- Ratio d'endettement (ratio d'autonomie financière RAF) en %	861,140202	145,3229815	237,10361	493,038796	6280,862016
4- Ratio de solvabilité générale (RSG) en %	186,086742	245,3229815	337,1035948	609,113011	6309,007373
5- Ratio de liquidité générale (RLG) en %	2577,309524	4498,768519	5704,599206	5473,77277	6218,875071
6- Ratio de liquidité immédiate (RLI) en %	1995,298942	385,8496473	5000,366402	4888,14253	5590,027528
7- Ratio de rentabilité économique (RRE) en %	15,66418225	20,59623358	26,02445159	32,5382738	43,77293671
8- Ratio de rentabilité financière (RRF) en %	15,81311017	20,79314223	26,2931317	33,9134109	43,96908892
9- Ratio de rentabilité commerciale (RRC) (R d'exploitation) en %	34,29250909	40,7662562	43,39617581	47,0892494	52,69902702
10- Ratio de couverture en %	5139,53348	814,2676298	927,5563339	106,817144	1170,607635

Figure 8 : les ratios de structures financières de projet B en %



Source : Réalisé par nous même.

Commentaire :

✓ **Les ratios de structure, solvabilité :**

En analysant les ratios ci dessus, nous constatons que l'équilibre à long terme est respecté, par conséquent nous ne doutons pas de la solvabilité de l'entreprise.

Les immobilisations sont toutes financées par les ressources permanentes (fonds propres surtout) donc l'entreprise dégage un fonds de roulement positif. Le fonds de roulement dégagé peut, largement faire face aux éventuels retards dans la rotation des stocks.

✓ **Les ratios de liquidité :**

A partir de ces ratios, nous remarquons que la règle de l'équilibre financier à court terme est respectée. L'actif circulant couvre largement les DCT, l'entreprise a des liquidités assez suffisantes pour couvrir ses engagements à court terme.

✓ **Les ratios de rentabilité :**

- La rentabilité économique est importante, durant toute la période étudiée ce qui signifie que le capital économique de l'entreprise est rentable.
- La rentabilité financière augment durant les cinq (05) année, ce qui signifie que l'entreprise est à une bonne relation avec les postes structurelles du bilan.

- La rentabilité d'exploitation connaît une augmentation c'est-à-dire que l'entreprise à un bon dynamisme commercial.

En effet l'augmentation de ces résultats découle de l'importance du chiffre d'affaires

2-2-3-4) Critères de la rentabilité du projet « B »

A) Indice de rentabilité

$$IR = \frac{\text{total des cash flow actualisé}}{\text{investissement initial}}$$

$$IR = \frac{101324154}{158920000}$$

$$IR = 0.64$$

L'indice de rentabilité est inférieur à 1, c'est-à-dire le montant initial de l'investissement excède la valeur future des flux de trésorerie, cela signifie qu'un dinar investi rapportera 0.64 DA.

B) La VAN

$$VAN = -\text{investissement initial} + \sum \text{cash flow actualisé}$$

$$VAN = -158920000 + (-101324154.1)$$

$$VAN = -260244154.1$$

Nous constatons que les flux nets actualisés demeurent négatifs pendant toute la période de l'affaire. Cependant, la rentabilité intrinsèque du projet exprimé par la VAN est pas satisfaisante (négative). Ainsi, pour un taux d'actualisation de 6%, la VAN est de -260244154.1DA. Ce qui signifie que le projet d'investissement n'est pas rentable c'est-à-dire que la valeur actualisée du cash flow est inférieure au montant du crédit.

2-4- l'analyse de projet « A » par l'information SOFT

La notification de la prise de décision dans l'octroi du crédit ne se base pas seulement sur la rentabilité du projet d'investissement (information HARD) mais le comité de crédit se base aussi sur plusieurs critères (information SOFT) en les déduisant à partir de l'analyse suivante :

2-4-1- Analyse commercial

Le promoteur de cette entreprise veut distinguer son produit d'une part d'où il impose une qualité de haut niveau avec une politique des prix relative à la disponibilité du produit et d'autre part assuré un véritable maillage de son territoire d'exploitation car dans les localités avoisinantes sur la zone industrielle « Taharacht » ,il n'existe aucun concurrent ,ce qui lui donne plus de chance pour augmenter ses marge de profit et aussi le promoteur prévoit dès la première année la mise en exploitation de son unité et la mise en place des points de vente à

travers plusieurs localités dans des différentes wilayas, en effet l'entreprise « A » s'est accentué sur les objectifs suivants :

-Réaliser des profits par la satisfaction de la demande et offrir un produit sur le plan qualitatif et quantitatif.

-critères retenues pour occuper une place sur le marché local, ils ont axé sur la qualité, la quantité et la disponibilité du produit (produit de première nécessité) à offrir à la clientèle par rapport à leurs concurrents.

-Elaboration de la politique de prix avec l'adaptation d'une stratégie qui consiste à offrir de meilleurs produits à des prix raisonnables sans autant négligé la rentabilité ,pour cela cette entreprise a baissé les prix en dessous de ceux des concurrents pour les périodes de haute saison(saison estivale ,périodes des congés et mariages etc.....)Comme elle fait des promotions pour les périodes creuses (saison hivernale) tous ce là peut accorder un avantage particulier au client afin de l'inciter à consommer le produit.

2-4-2- Analyse du marché

L'existence du marché est une réalité observable, c'est en partant de cette réalité et l'existence d'un circuit de commercialisation et de maîtrise du créneau que les associés de cette entreprise ont décidé d'installer une unité de production (poule et œufs) pour répondre aux différents besoins car durant la première décennie après l'indépendance la production(poule et œufs) obtenue par les familles qui habite dans les zones préurbaines était essentiellement destinée à l'autoconsommation (alimentation familiale et renouvellement) en effet le créneau est mûrement réfléchi, répondant au besoin du marché réel et existant pour assurer dans les brefs délais l'auto –approvisionnement des populations en protéines animales de moindre coût et la domination à l'échelle mondiale, à savoir un modèle avicole intensif basé sur le recours aux technologies et aux intrants avicoles industriels importés.

2-4-3-Analyse technique :

Le promoteur bénéficie d'un agrément des services de l'environnement et dispose d'un terrain au niveau de la zone industrielle « TAHARARACHT » Akbou wilaya de Bejaia d'où l'endroit est un passage obligé pour l'acheminement des marchandises vers le port de Bejaia ,il est aussi très fréquenté par les particuliers routiers, comme la station est située près d'un carrefour dont un des accès mène vers Seddouk et Beni maouche jusqu'aux limites frontales avec la wilaya de Sétif .donc l'endroit est hautement stratégique ce qui engendre une forte demande et qui sera en progression sans cesse .

Les équipements de production retenus une fabrication parfaite son processus consiste a démarrer avec l'achat de 50 000 poulettes démarrées a 18 semaines ,puis a faire l'élevage de 50 000 poussin d'un jour en parallèle avec une haute technologie plus une bonne performance totalement intégrés et fortement automatisés, ceci afin de maîtriser au maximum les coûts de production tout en respectant la qualité du produit.

L'entreprise à demander ce crédit d'investissement avec un taux de participation trop élevé soit un taux de 70% du coût totale de l'investissement donc l'investisseur arrive à financer l'intégralité de son projet et demande un aide pour la banque seulement d'un taux de 39 % du coût totale de ce projet sous forme d'un crédit à moyenne terme(CMT).

L'investisseur à proposé cinq garanties comme il a emprunté un crédit sollicité pour la société au nom collectif qui exerce une activité versé dans le bâtiment et les mines notamment sablière, station de concassage et fabrication d'agglomérés entreprise, d'où il propose les même garanties, en outre, il a arrivé à rembourser l'emprunt à l'échéance par ailleurs, il est également un client de longue date du BDL, il est domicilié à l'agence N°153 d'Akbou depuis 2010.

2- 5- L'analyse de projet « B » par l'information « SOFT »

2-5-1- L'analyse commercial

- L'entreprise des travaux publics et hydrauliques n'est pas encore entrée en activité sur le territoire d'exploitation car cette dernière est nouvellement créer (elle entre en activité le 13/04/2016), son associé et gérant ne dispose pas d'une longue expérience dans le domaine des travaux publics et hydrauliques.

-La wilaya de Bejaia renferme une structure routière très vaste d'où au niveau de la wilaya de Bejaia zone d'activité « AKHNAK »commune de Seddouk, nous constatons une saturation des entreprises des travaux publics et hydrauliques ce qui laisse prévoir une faible demande.

2-5-2- L'analyse du marché

La wilaya de Bejaia ainsi que toute les régions de nord connaissent une dynamique dans le secteur routier où l'on peut constater une suffisance dans la réalisation de nouvelles routes d'où il, existe des concurrents privés au niveau local et publiques qui opèrent dans le même secteur (EPTP, SPISME ...etc.),qui ont une longue expérience dans ce domaine .Ce qui implique une impossibilité de prendre le monopole sur le marché.

2-5-3- L'analyse Technique

- Le processus que emploie la société est le même utilisé par toutes les entreprises concurrentes dans la branche de cette activité, par ailleurs l'offre est successive dans ce domaine.
- Le matériel de production prévu n'est pas disponible ainsi l'activité de l'entreprise se limitera à l'acquisition d'une pelle hydraulique avec un concours financier à hauteur de 70% du montant du projet, d'où il participe seulement d'un taux de 30% du coût total.
- L'investisseur a proposé quatre garanties, en plus est considéré comme un nouveau client pour la banque car à une nouvelle domiciliation.

2-6- Décision de l'accord du crédit pour le projet « A » et pour le projet « B »

2-6-1- décision de l'accord du crédit pour le projet « A »

- **décision personnel**

Comme l'étude le prouve, nous sommes en présence d'un projet viable, économiquement rentable et qui peut supporter un financement bancaire. Vu les résultats favorables (Solvabilité et rentabilité) de l'étude qu'on a faite, nous émettons ainsi un avis favorable pour la mise en place d'un CMT pour le financement de cette entreprise dans les conditions suivantes :

- Montant du Crédit : 103874024DA;
- Durée : cinq (05) ans dont une (01) année de différer ;
- Taux d'intérêt : 5,5 % variable selon les conditions de banque en vigueur.

Quant aux garanties, celles-ci sont les suivantes :

- Caution hypothécaire sur terrain et construction ;
- souscription d'une garantie FGAR ou CGCI;
- Le nantissement du matériel à acquérir ;
- La délégation d'une police d'assurance multirisque professionnelle ;
- Gage.

- **décision de la banque**

L'étude menée par le comité du crédit de la banque a abouti à la même conclusion. Cependant, nous avons constaté qu'il s'est contenté de la simple analyse financière des bilans prévisionnels fournis par l'étude technico-économique par l'établissement des bilans financiers et le calcul des valeurs structurelles.

2-6-2- décision de l'accord du crédit pour le projet « B »

- **décision personnel**

Nous sommes en présence d'un projet, nouvellement créé, économiquement peu viable et financièrement non rentable. En effet, les éléments d'appréciation sur lesquels nous avons axé l'étude de la viabilité de ce projet nous ont montré que celui-ci aura de difficultés notables pour trouver sa place sur le marché. Par ailleurs, l'analyse de la rentabilité de ce projet ont montré que celui-ci générera des ressources insuffisantes qui ne permettent pas de faire face aux dépenses et de dégager des flux de trésorerie positifs.

- **décision de la banque**

Au terme de notre étude, nous avons abouti à la même conclusion que celle de la banque quant à l'insolvabilité et le non rentabilité du projet qui s'est prononcé défavorablement à la demande de financement de ce projet d'un montant de 158920000DA avec les garanties suivantes :

- Caution hypothécaire sur terrain ;
- Cage pelle ;
- DATR ;
- FGAR.

Section 3 :L'analyse des statistiques sur l'évolution de rationnement du crédit au niveau de l'agence BDL 844 direction régionale durant la période (2015-2016)

3-1- statistiques liés aux volumes des dossiers traités durant l'exercice 2016

La direction régionale des banques de développements locales (BDL), présente le rapport annuelle des crédits autorisés et refusés par secteurs (publiques, privés), durant l'exercice de l'année 2016, comme suit :

Tableau n°15 : Statistiques liés aux volumes des dossiers traités durant l'exercice 2016 en millions de Dinard

Libellé	privé	public	Total
Nombre de dossier étudiés	1799	92	1891
Nombre de dossier autorisés	1309	79	1388
Nombre de dossier refusés	310	10	320
montant en millions	281008	31581	312589

Source : Rapport de l'activité agence BDL 844.

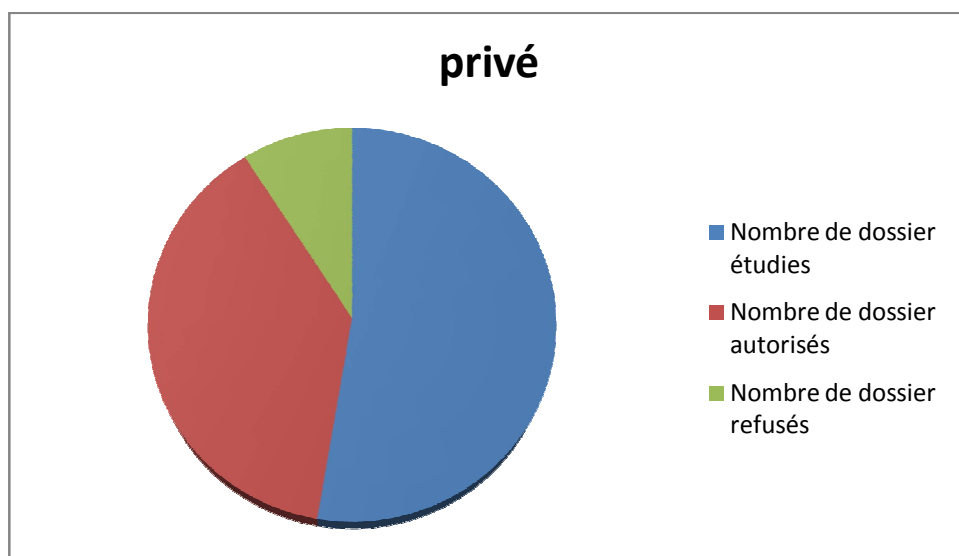
- **Dossiers Étudié:**

Sur l'es 1 891 dossiers étudiés :

- 1799 concernent le secteur privé soit (95%)
- 92 dossiers étant des demandes de crédit émanant des entreprises du secteur public soit (5%).

A) secteur privé

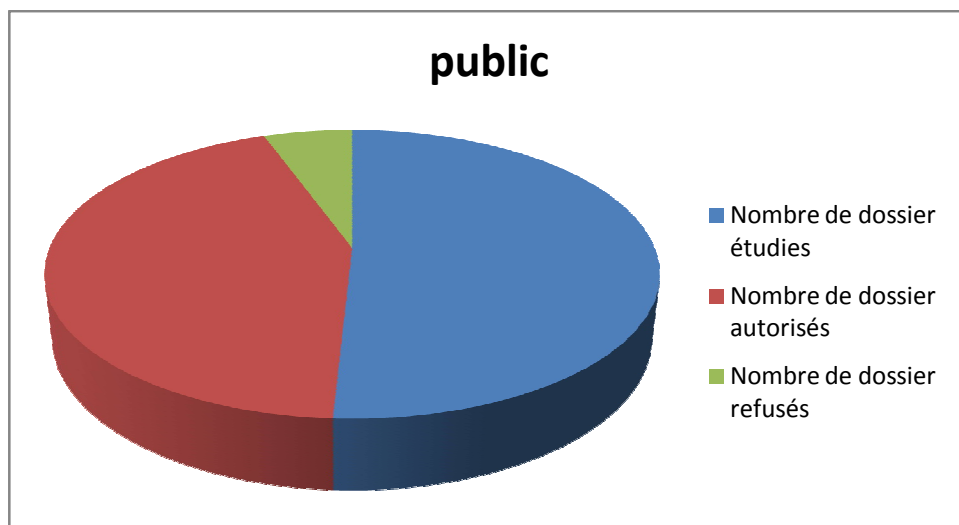
Figure 9 : Nombre de dossier autorisés et refusés concernant le secteur privé dans la période 2015-2016



Source : Réalisé par nos soins a partir des données fournis par la BDL

B. secteur public

Figure n° 10 : nombre de dossier autorisés et refusés concernant le secteur public dans la période 2015-2016



Source : Etablis par nos soins a partir des données fournis par la BDL

Chapitre III : Etude pratique : cas de la banque de développement local(BDL), direction régionale de Bejaia

Le nombre de dossiers autorisés s'élève à 1388 pour un montant global de 312589 Millions de DA et sont répartis-en :

- 1309 autorisations concernant le secteur privé totalisant un montant de 281008 Millions de DA soit (90 %) du volume global des crédits accordés ;
 - 92 autorisations concernant le secteur public pour un montant de 31581 Millions de DA soit (10%).
- D'après l'analyse du tableau ci-dessus, on peut déduire que le rationnement au niveau de la BDL touche généralement dans cette période les entreprises du secteur public par rapport à celle de la privée.

3-2- Evolution de volume des dossiers du crédit traités durant la période (2015- 2016)

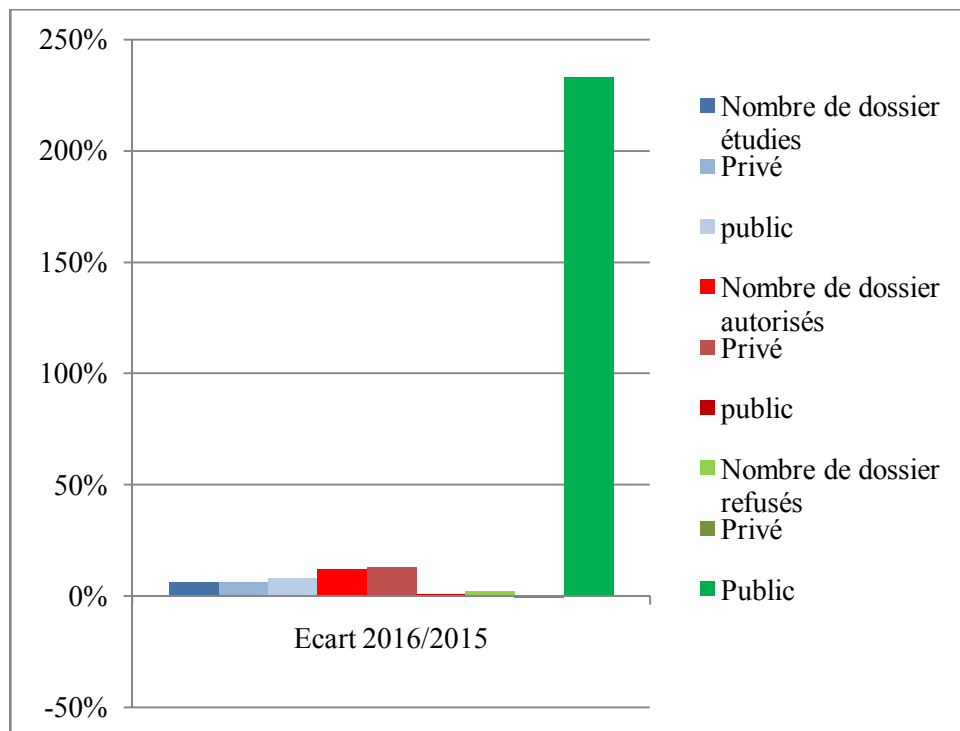
Evolution de volume des dossiers du crédit crédits autorisés et refusé par secteur (publics, privés durant la période 2015-2016, est présenté ci-après :

Tableau n° 16: Evolution de volume des dossiers du crédit traités (autorisés et refusés) durant la période (2015- 2016) en %

Libelle	2015	2016	Ecart 2016/2015
Nombre de dossier étudiés	1790	1891	6%
Privé	1705	1799	6%
public	85	92	8%
Nombre de dossier autorisés		1388	12%
Privé	1158	1309	13%
public	78	79	1%
Nombre de dossier refusés	315	320	2%
Privé	312	310	-1%
Public	3	10	233%
Montant en millions	255984	312589	22%
Privé	239746	281008	17%
Public	16238	31581	94%

Source : Réalisés par nous même a partir des statistiques fournis par la BDL

Figure 11 : représentation graphique de l'évolution de volume des dossiers du crédit traités durant la période (2015- 2016) en %



Source : Réalisé par nos soins a partir des données fournis par la BDL

A partir les données du tableau N°16, le nombre de dossiers de crédit étudiés au niveau de la direction régional durant cet exercice 2016 a progressé de (6%) par rapport à l'année 2015. Par contre pour les dossiers accordés, le nombre à évolué de 12 %. Pour ce qui est du montant total des crédits mis en place, il est passé de 255 984 Millions de DA en 2015 à 312 589 millions de DA ; soit une hausse de (22%). Le secteur privé a progressé de (17%) ainsi que le secteur public de (94%). En effet, nous constatons que le nombre des dossiers refusés dans le secteur public est en évolution durant la période 2015-2016 de (233%), donc on peut déduire que le rationnement du crédit face aux entreprises publique à évolué pendant cette période.

3-3- évolution des crédits accordés par nature

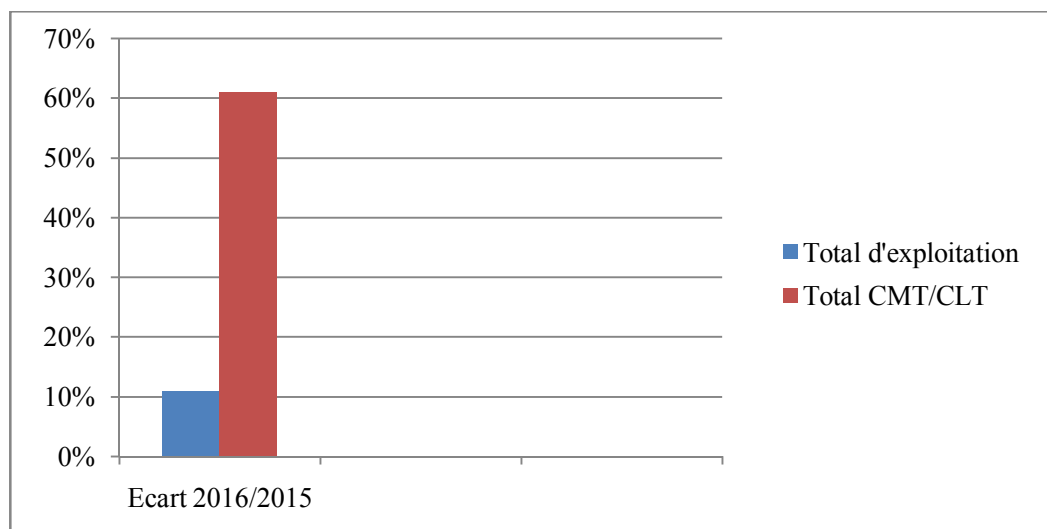
L'évolution des crédits accordés par la direction régional, selon leurs natures, au cours de l'année 2015, 2016, est indiqué dans le tableau suivant :

Tableau n° 17: l'évolution des crédits accordés par nature (en million de Dinard)

Libellé	2015	2016	Ecart 2016/2015
crédit caisse	102073	114569	12%
Privé	94652	105985	12%
public	7421	8584	16%
Escompte	12747	85449	-33%
Privé	12747	85449	-33%
Public	-	-	-
Caution et avals	44829	52089	16%
Privé	39545	40154	2%
Public	5284	11935	126%
crédit documentaire	41175	48106	17%
Privé	40048	47099	18%
public	1127	1007	-11%
Total d'exploitation	200822	223312	11%
Privé	186990	201786	8%
public	13832	21526	56%
CMT investissement	49768	78955	59%
Privé	47652	68975	45%
public	2116	9980	372%
Rprof et consolidé	5834	10322	77%
Privé	5544	10247	85%
Public	290	75	-74%
Total CMT/CLT	55602	89277	61%
Privé	53196	79222	49%
public	2406	10055	318%
Montant en millions	255984	312589	22%
Privé	239746	281008	17%
public	16238	31581	94%

Sources : Etablis par nous même selon des données fournis par la BDL

Figure n° 12: représentation graphique de l'évolution des crédits accordés par nature (2015-2016) en %



Source : réalisé par nos soins a partir des données fournis par la BDL.

D'après les statistiques fournis et la présentation graphique ci-dessus, on remarque que le nombre des dossiers accordés au secteur d'activité d'investissement (public et privé) (CMT/CLT) domine le nombre des dossiers accordés au secteur d'activité d'exploitation, où le crédit d'investissement à enregistré une progression de 61%, ainsi le crédit d'exploitation marque une hausse de 11% en 2016 par rapport a l'exercice de 2015. Cela nous permet de dire que, la plupart des crédit accordé par la BDL sont destinée au financement des investissements .

Conclusion

Dans notre étude, nous avons essayé de découvrir les facteurs qui poussent la banque à rationner le crédit au niveau de l'agence N°844 direction régionale Bejaia. Notre traitement des deux dossiers de demande de crédit d'investissement nous a permis de dégager et de constater que les banques en générale particulièrement tous les banques de développement locale (BDL) de la direction régionale Bejaia ,donne leur décision à partir d'une large étude d'où elles cherchent des information approfondie sur l'emprunteur et son projet ensuite analysé ces information puis distingué la capacité de se client face au remboursement de l'emprunt bancaire pour donner a la fin une avis favorable ou bien défavorable a la demande de crédit .

A partir des deux dossiers qu'on a traité au niveau de cette banque nous constatons que le dossier de crédit du client, porte des informations insuffisantes ce qui conduit la banque à cherché plus d'information sur le projet sous forme des enquêtes sur le terrain, des entretiens avec ses client, ce qui rendre la banque capable de discerner les bons telle que les mauvais dossiers.

Selon notre étude pratique sur les deux dossiers de demande de crédit on constate que le montant de crédit demandé par le projet « B »est largement supérieure à celui de projet « A » d'où le taux de participation de ce dernier est plus grand a celui de projet « B »ce qui signifie que le client « A » finance la plus part de son projet par contre le client « B »la plus grande partie de son projet sera financer par la banque .ces deux premières informations et en plus de documents comptables fournies par le client sur la rentabilité de projet et l'analyse financière prévisionnelle, permet de faire connaitre la qualité du projet et la capacité de remboursement de l'emprunteur, néanmoins, la banque se base sur d'autre critères à travers des informations supplémentaire sur le projet.

En effet on s'appuyant sur les l'information « HARD » on a calculé la rentabilité et l'équilibre financier des deux projet d'où on a confirmé que les deux projets sont financièrement équilibré comme le projet « A » est rentable c'est-à-dire la VAN est positive par contre le projet « B » a déclaré une van négative ce qui traduit que le projet n'est pas rentable, mais on a confirmé que la banque se base considérablement sur l'information « SOFT» dans la prise de décision ,l'étude de l'environnement interne et externe des deux entreprises, la banque arrive a prendre une décision final où elle rationne le crédit de projet « B », et annonce favorablement pour l'accord du crédit de projet « A » .



Conclusion générale

Conclusion générale

Tout au long de ce travail, nous avons essayé d'apporter quelques éléments de réponse sur la notion de rationnement de crédit, ainsi nous avons clarifié cette notion à travers des définitions diverses. En effet, le rationnement du crédit pouvait avoir un impact négatif sur l'économie car il semblerait qu'il n'existe pas un substitut efficace pour les entreprises rationnées.

La problématique de ce travail est de traiter le problème de rationnement du crédit, en montrant l'insuffisance de l'intermédiation bancaire et de comprendre pourquoi les entreprises se confrontent à la situation de rationnement ?.

Ce comportement prudentiel adopté par les banques, se justifie par les raisons suivantes :

- D'abord, la gestion du risque de crédit exigé par les réglementations prudentielles, et les objectifs de rentabilité poussent les banques à adopter la forme organisationnelle qui rationne le crédit.

Ainsi, nous constatons que la difficulté d'accès au crédit et les problèmes de remboursement sont dus en grande partie à l'indisponibilité des informations fiables sur les emprunteurs. De nombreux théoriciens ont consacré un grand nombre d'études visant à démontrer que l'asymétrie d'information, qui caractérise la relation existante entre les emprunteurs et les prêteurs, pose des problèmes, d'aléa moral et de sélection adverse. Ils suggèrent que le manque d'information sur les emprunteurs peut empêcher l'allocation efficace de crédit sur le marché et qu'une des façons par laquelle les prêteurs améliorent leurs connaissances sur les emprunteurs, est leur observation des comportements des clients au fil du temps.

- Ensuite, les entreprises posent des problèmes bien particuliers à savoir :
 - Insuffisance des fonds propres ;
 - Manque de garanties valables ;
 - La non maîtrise des délais des projets ;
 - Un projet de mauvaise qualité à savoir : produit non porteur (n'est pas trop demandé sur le marché) ; la mauvaise implantation de l'entreprise (zone non industrielle),... etc.

A partir de notre étude sur le rationnement du crédit au niveau de la BDL agence 844, nous avons permis de conclure, que cette dernière a appliqué le rationnement de type (04) sur le projet (B), c'est-à-dire un refus carrément de financement, car l'emprunteur est identifié comme trop risqué par la banque. En effet, la BDL rationne le crédit non seulement à la base de l'information Hard, mais en s'appuyant considérablement sur l'information Soft, qui se

caractérise par une analyse strict bien approfondie , ce qui permet à la banque de prévoir le degré de viabilité de projet, et facilite la prise de la décision finale.

Par conséquent, pour répondre à l'augmentation de la demande de crédit et pour réduire les défauts de paiement, il est devenu nécessaire pour chaque prêteur de travailler sur la base des données réelles sur la façon dont les emprunteurs remboursent leurs prêts, et de mettre en place des garanties efficace qui permet au banquier de s'assurer de la couverture réelle du risque de crédit en cas de défaillance du débiteur. Ainsi, de transférer les informations aux autres prêteurs afin de les aider à prendre la bonne décision sur l'accord du crédit. Car, l'information a toujours joué un rôle central dans la décision des prêts, ce qui permet aux marchés de fonctionner plus parfaitement.

Finalement, nous pouvons dire que nous avons traité un sujet qui suscite une profonde attirance, qui nous a permet d'améliorer nos connaissances. En outre, nous n'avons pas cité tous les détails concernant le thème traité qui est le rationnement du crédit, nous souhaitons qu'il soit à la hauteur, et d'une grande utilité pour tous ceux qui auront à le consulter.



Bibliographie

BIBLIOGRAPHIE

Articles

- Dagobert N., (2015), « Asymétrie d'information et du crédit dans les pays Camerounaise », *Cameroun, N° fall, p44 ,45.*
- Godlewski Ch j., (2004), « Le rôle de la nature de l'information dans l'intermédiation bancaire », *Université Robert Schuman, Strasbourg III. Laboratoire de Recherche en Gestion Économique La RGE, première version Mars (2004).*
- HELMUT B., (1985), « Screening versus Rationing in Credit Markets with Imperfect Information », *The American Economic Review* Vol. 75, N°4, P 850.
- HERVE A., HELEN BUISSON S.,(2014), « L'impact de la crise des PME française », *Revue internationale des PME,27(2), p100*
- JEAN-CHALES R., (2008),« le futur de la réglementation bancaire », *école d'économie Toulouse(TSE) étude n°2-12,p07.*
- JEAN-MARC F., (2003), « Le traitement du risque de crédit dans l'Accord de Bâle II : une évaluation » *Revue d'économie financière, n°71, , pp. 277-293.*
- Maria PSILLAKI, (1995), « Rationnement des crédit des PME :une tentative de mise en relation », *Université de Montréal ,revue internationale des PME ,Vol 8 ,N°3-4 p,67,90.*
- ROGER P., (1988), « *Théorie des marchés efficients et asymétrie d'information* », *revue de Finance, ,N°1, Paris, P57-97.*
- STIGLITZ, Joseph E., et WEISS A., “Credit rationing in Markets with imperfect information”, *American Economic Review, Vol. 71 ,393 -410.*

Ouvrages

- ANNE J., (Avril 2000) « *le rationnement du crédit dans les pays en développement* » le cas du Cameroun et Madagascar, Ed l'Harmattan, Paris,
- BORNIER J M.,« *Marché et organisation : concurrence ou complémentarité?*», Université Aix-Marseille III.
- CEILPY S., et GRANDINE M., (Juin 2000), « *Spécificité des banques dans l'expertise et le contrôle des risques PME* ».Lisbonne.

- HENNANI R., (2015), « De Bâle I à Bâle III: les principales avancées des accords pruden­tiels pour un système financier plus résilient » étude et synthèse, unité de formation et de recherche d'économie.
- JEAN-LAURENT V., (2009), « *Le rationnement du crédit des PME* », Université de Montpellier I.
- KHROUBI C., et PHILIPP T.,(2013), « Analyse du risque de crédit, banque et marché »France.
- MERTON B., (2011), « finance » , chapitre 6, 3 ème édition.
- SAIDAN Dh., (2012) ,« l'impact de la réglementation de Bâle III sur les métiers des salar­ies des banques »1ere partie, Université Lille Nord de France et Skema.
- STIGLITZ J.,(1986),“*Externalities in Economies with Imperfect Information and Incomplete markets*”, Quarterly Journal of Economics.
- STIGLITZ J E., et WALSH C E., (2004), « *principe d'économie moderne* »,2ème édition, édition de Boeck.
- TUAN-ANH P., (2009), « *Le raisonnement du crédit des PME* », thèse Doctorat, Université Montpellier I, Vietnam.

Sites internet

- www.essectransac.com/wp-content/themes/arthemias/.../10/Les-Accords-de-Bale.pdf
- www.memoireonline.com › Economie et Finance.
- docplayer.fr/1886599-Les-limites-du-ratio-bale-ii.html.
- www.essectransac.com/wp-content/themes/arthemias/.../10/Les-Accords-de-Bale.pdf
- <https://wikipedia.org/wiki/Bale-III>
- <http://www.lecoindesentrepreneurs.fr/ratios-danalyse-financiere/>.
- <https://www.zonebourse.com/formation/Les-ratios-economiques-366/>.
- www.compta-facile.com/comment-lire-comprendre-interpreter-compte-de-resultat.
- www.lecoindesentrepreneurs.fr › La gestion d'entreprise › Compta – Finance.
- notions-de-base.blogspot.com/2008/06/la-valeur-actuelle-nette-la-van.htm.
- financedemarche.fr/.../comment-calculer.
- www.culturebanque.com
- www.culturebanque.com.
- <http://acpr.banque.finance.fr/lacpr.html>

Listes des tableaux

Tableau n° 1: Résumés de certaines études empiriques du rationnement du crédit.....	9
Tableau n° 2: Résumés de certains modèles explicatifs de rationnement du crédit.....	25
Tableau n° 3 : La distinction entre information Hard et Soft.....	36
Tableau n° 4 : la structure de financement envisage par le client « A »	51
Tableau n° 5 : récapitulatif du cout de l'investissement de projet « A ».....	51
Tableau n° 6: représente l'équilibre financière de l'entreprise projet « A ».....	52
Tableau n° 7: les ratios de structure financière en %	53
Tableau n° 8 : répartition des matières et fourniture consommées (projet B).....	56
Tableau n°9 : répartition des services extérieures (projet B).....	56
Tableau n°10 : répartition des frais personnel (Projet B).....	57
Tableau n° 11 : répartition des impôts et taxes (projet B).....	57
Tableau n° 12 : répartition des frais financiers (projet B)	57
Tableau n° 13: tableau des amortissements durant cinq années (5ans).....	58
Tableau n°14 : répartition des frais	59
Tableau n°15 : Statistiques liés aux volumes des dossiers traités durant l'exercice 2016 en million de Dinard	67
Tableau n° 16: Evolution de volume des dossiers du crédit traités (autorisés et refusés) durant la période (2015- 2016) en %	69
Tableau n° 17: l'évolution des crédits accordés par nature (en million de Dinard).....	71

Listes des figures

Figure 1 : Mesure du rationnement, Jaffe et Modigliani.....	7
Figure 2 : présentation pour chaque prix la qualité des voitures moyenne sur le marché.....	14
Figure 3 : représente le marché d'offre des voitures d'occasion.....	14
Figure 4 : profit de l'entreprise en fonction de revenu dégagé par le projet	23
Figure 5: profit espéré de la banque en fonction du taux d'intérêt	24
Figure 6: représente les trois (03) piliers de Bâle II	30
Figure 7 : représentation graphique des ratios de structure financière en %	54
Figure 8 : les ratios de structures financières de projet B en %	62

Figure 9 : Nombre de dossier autorisés et refusés concernant le secteur privé dans la période 2015-2016.....	68
Figure n° 10 : nombre de dossier autorisés et refusés concernant le secteur publique dans la période 2015-2016.....	68
Figure 11 : représentation graphique de l'évolution de volume des dossiers du crédit traités durant la période (2015- 2016) en %	70
Figure n° 12: représentation graphique de l'évolution des crédits accordés par nature (2015-2016) en %	72



Annexes

Annexe n° 1 : Le tableau des comptes des résultats (TCR) prévisionnelle et l'indices de rentabilité

Années	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
ventes	179000000	185000000	190000000	195000000	201000000
charges					
Total coûts fixes	12610000	12610000	12610000	12660000	12710000
loyers charge locatives	1200000	1200000	1200000	1250000	1300000
Autres impôts et taxes	10000	10000	10000	10000	10000
Amortissement	11400000	11400000	11400000	11400000	11400000
Total couts variables	129235000	128245000	128630000	132115000	132380000
Matières et fournitures consommés	120300000	121100000	121900000	121950000	122500000
services	900000	1050000	1250000	1400000	1600000
transport	/	/	/	/	/
Entretien et réparation	800000	900000	1000000	1050000	1100000
Autres services	100000	150000	250000	350000	500000
frais de personnel	3040000	3200000	3300000	3400000	3500000
Frais divers	95000	95000	80000	65000	60000
Assurance	85000	80000	60000	40000	30000
autres frais	10000	15000	20000	25000	30000
impôts et taxes	0	0	0	3900000	4020000
versement forfaitaires	/	/	/	/	/
droit de douanes	/	/	/	/	/
TAP (exonérée 3 ans)	/	/	/	3900000	4020000
frais financiers	4900000	2800000	2100000	1400000	700000
Total des charges d'exploitation	141845000	140855000	141240000	144775000	145090000
Résultat d'exploitation	37155000	44145000	48760000	50225000	55910000
Total de résultat d'exploitation	236195000				
Impôts (IRG 20%)	7431000	8829000	9752000	10045000	11182000
Résultat net d'exploitation	29724000	35316000	39008000	40180000	44728000
Cash flow d'exploitation(CAF)	41124000	46716000	50408000	51580000	56128000
Cash flow nets	20364000	25956000	29648000	30820000	35368000
taux d'actualisation (6%)	1,06	1,1236	1,191016	1,26247696	1,338225
cash flow actualisé	19211320,75	23100748	24893033	24412326,7	26429038,47
total des cash flow actualisé	118046466				
La valeur actuelle nette (la van)	14172442,02				

Annexe n°2 : l'analyse par les ratios

années	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
capitaux permanents	141055000	157009000	176180000	195893000	220998000
Actif immobilisé	262572000	251172000	239772000	228372000	216972000
valeurs d'Exploitation	20000000	20000000	20000000	20000000	10000000
valeurs réalisables	20454000	21668000	22750000	23912000	14992000
valeurs d'Exploitations +valeur réalisables	40454000	41668000	42750000	43912000	24992000
dettes à cours terme	165766000	149411000	152322000	152236000	137361000
dettes à moyen et a long terme	103800000	83040000	62280000	41520000	20760000
Σdes dettes	269566000	232451000	214602000	193756000	158121000
avances bancaires	0	0	0	0	0
Fonds propres	37255000	73969000	1139000000	154373000	200238000
capacité d'autofinancement	17075776	22800976	25252959	30413264	32559122
total bilan	306821000	306420000	328502000	348129000	358359000
Ratio de structure					
ratio de financement permanent (RFP)	0,537205033	0,625105505	0,734781376	0,85778029	1,0185554
ratio de financement permanent (RFP) en %	53,72050333	62,51055054	73,47813756	85,7780288	101,85554
ratio de financement propre des immobilisations (RFPI)	0,141884893	0,294495406	4,750346162	0,67597166	0,9228748
ratio de financement propre des immobilisations (RFPI) en%	14,18848925	29,44954055	475,0346162	67,597166	92,287484
le besoin en fonds de roulement (BFR)	-125312000	-107743000	-109572000	-108324000	-112369000
le fonds de roulement (FR)	-121517000	-94163000	-63592000	-32479000	4026000
ratio de couverture	0,96971559	0,873959329	0,580367247	0,29983199	-0,0358284
ratio de couverture en%	96,97155899	87,39593291	58,03672471	29,9831986	-3,5828387
ratio de solvabilité					
ratio de solvabilité finale (ratio d'autofinancement)	0,138203631	0,318213301	5,307499464	0,7967392	1,2663593
ratio de solvabilité finale en %	13,8203631	31,82133009	530,7499464	79,6739198	126,63593
ratio de solvabilité générale	0,974054591	1,080537404	1,117286885	1,17865769	1,3721897
ratio de solvabilité générale en %	97,40545915	108,0537404	111,7286885	117,865769	137,21897

ratio de capacité de remboursement	6,078786698	3,641949362	2,466245639	1,36519382	0,6376093
ratio de capacité de remboursement en %	607,8786698	364,1949362	246,6245639	136,519382	63,760933
ratio de risque de liquidité	0,121422588	0,241397428	3,467254385	0,4434362	0,5587637
ratio de risque de liquidité en %	12,14225884	24,13974284	346,7254385	44,3436198	55,87637
chiffre d'affaires	196940700	216872270	238559497	262415447	288656991
résultat net (bénéfice net de l'exercice)	37155000	44145000	48760000	50225000	55910000
ratios de rentabilités					
ratio de rentabilité économique	0,141504045	0,175756056	0,203359859	0,21992626	0,257683
ratio de rentabilité économique en %	14,15040446	17,57560556	20,33598585	21,9926261	25,768302
la rentabilité d'exploitation (rentabilité commerciale)	0,188660851	0,203552995	0,204393456	0,19139498	0,1936901
la rentabilité d'exploitation en %	18,86608507	20,35529946	20,43934558	19,1394983	19,369009
ratio de rentabilité financière	0,263407891	0,281162226	0,040590037	0,25638997	0,2529887
ratio de rentabilité financière en%	26,34078905	28,11622264	4,059003729	25,6389968	25,298871

Annexe n° 3 : Tableau des comptes des résultats (TCR) prévisionnel et l'indice de rentabilité(VAN)

Année	An01	An02	An03	An04	An05
Ventes	11000000	12100000	13310000	14641000	16105100
charges					
Total des charges fixes	5397000	5397000	5397000	5397000	5397000
Amortissements	4485400	4485400	4485400	4485400	4485400
Frais personnel	907200	907200	907200	907200	907200
frais préliminaires	4400	4400	4400	4400	4400
Total des charges variables	1830824	2990283	4326969	6449663	8220869
Matières et consommations	150000	1505000	2503500	4444850	6379335
Services extérieurs	90000	99000	108900	119790	131769
Impôts	0	0	0	292820	322102
Frais financiers	1022702	818161	613621	409081	204541
Frais divers	568122	568122	1100948	1183122	1183122
totale des charges	7227824	8387283	9723969	11846663	13617869
résultat d'exploitation	3772176	3712717	3586031	2794337	2487231
Impôts(TAP)	75443,52	74254,34	71720,62	55886,74	49744,62
résultat net d'exploitation	3696732,48	3638462,66	3514310,38	2738450,26	2437486,38
cash flow d'exploitation	8182132,48	8123862,66	7999710,38	7223850,26	6922886,38
remboursement du principal du CMT	31784000	31784000	31784000	31784000	31784000
cash flow net	-23601867,52	-23660137,3	-23784289,62	-24560150	-24861113,62
taux d'actualisation (6%)	1,06	1,12363	1,191016	1,26247696	1,338225
cash flow actualisé	-22265912,75	-21056875,8	-19969748,2	-19453939	-18577678,36
total des cash flow actualisé	-101324154,1				
la van	-260244154,1				

Annexe N° 4 : Analyse par les ratios

Ratio	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Ratios de structure					
1- Ratio de financement permanent (RFP)	1,308098069	1,72574689	2,37320744	4,26475518	69,68491697
Capitaux permanent	23854738	23722807	21967832	20329235	19302722
Valeur immobilisé	18236200	13746400	9256600	4766800	277000
RFP en %	130,8098069	172,574689	237,320744	426,475518	6968,491697
2- Ratio de financement propres des immobilisations (RFPI)	6,11094954	1,03206127	1,68644124	3,59794306	69,68491697
Fond propres	111440498	14187127	15610712	17150675	19302722
RFPI en %	611,094954	103,206127	168,644124	359,794306	6968,491697
Ratio de solvabilité					
1- Ratio d'endettement (ratio d'autonomie financière RAF)	8,61140202	1,45322981	2,3710361	4,93038796	62,80862016
total des dettes	12941040	9762480	6583920	3478565	307326
RAF en %	861,140202	145,322981	237,10361	493,038796	6280,862016
2- Ratio de solvabilité générale (RSG)	1,860865742	2,45322981	3,37103595	6,09113011	63,09007373
Total de l'actif	24081538	23949607	22194631	21188392	19389220
RSG en %	186,0865742	245,322981	337,103595	609,113011	6309,007373
Ratio de liquidité					
1- Ratio de liquidité générale (RLG)	25,77309524	44,9876852	57,0459921	54,7377277	62,18875071
Actif circulant	5845338	10203207	12938031	16421592	19112220
Dettes a court terme (DCT)	226800	226800	226800	300005	307326
RLG en %	2577,309524	4498,76852	5704,59921	5473,77277	6218,875071
3- Ratio de liquidité immédiate (RLI)	19,95298942	3,85849647	50,003664	48,8814253	55,90027528
valeur disponible	4525338	875107	11340831	14664672	17179608
RLI en %	1995,298942	385,849647	5000,3664	4888,14253	5590,027528
Ratio de rentabilité					
1- Ratio de rentabilité économique (RRE)	0,156641822	0,20596234	0,26024452	0,32538274	0,437729367
Résultat net (bénéfice de l'exercice)	3772176	4932717	5776031	6894337	8487231
RRE en %	15,66418225	20,5962336	26,0244516	32,5382738	43,77293671
2- Ratio de rentabilité financière (RRF)	0,158131102	0,20793142	0,26293132	0,33913411	0,439690889
RRF en %	15,81311017	20,7931422	26,2931317	33,9134109	43,96908892
3- Ratio de rentabilité commerciale (RRC) (R d'exploitation)	0,342925091	0,40766256	0,43396176	0,47089249	0,52699027
Chiffre d'affaire	11000000	12100000	13310000	14641000	16105100

RRC en %	34,29250909	40,7662562	43,3961758	47,0892494	52,69902702
Ratio de couverture	51,3953348	8,1426763	9,27556334	1,06817144	11,70607635
Fond de roulement (FR)	5618538	9976407	12711232	1556235	19025722
Besoin de fond de roulement (BFR)	109320	1225200	1370400	1456915	1625286
Ratio de couverture en %	5139,53348	814,26763	927,556334	106,817144	1170,607635

Table des matières

Remerciements

Dédicaces

Liste des abréviations

Sommaire

Introduction générale1

Chapitre I : Le rationnement du crédit : aspect théorique

Introduction du chapitre I.....4

Section 1 : définitions et impacts du rationnement de crédit5

1-1- Définition.....5

1-2- Mesures empiriques du rationnement de crédit6

1-2-1- Mesure proposé par Jaffee et Modigliani (1969).....6

1-2-2- Mesure proposé par Cole.....8

1-2-3- Mesure proposé par Berger et Udell8

1-2-4- Mesure proposé par Petersen et Rajan (1994)8

1-3- Impacts du rationnement de crédit.....9

1-3-1- Sur les ménages.....9

1-3-2- Sur l'économie.....9

Section 2 : Le marché de crédit dans le contexte de l'information parfaite11

2.1- Le marché de crédit et l'optimum de Pareto.....11

2-2- Le marché de crédit dans le cadre de la théorie de la libéralisation financière.....11

Section 3 : le marché de crédit dans le contexte de l'information imparfaite (*Asymétrie de L'information*).....12

3-1- L'anti-sélection ou sélection adverse.....12

3-2- Le marché d'occasion des voitures (The Market for Lemons)13

3-3- Le risque d'alea moral16

3-4- Relation d'agence.....17

Conclusion du chapitre I.....19

Chapitre II : Les différents modèles explicatifs de rationnement du crédit

Introduction du chapitre II.....20

Section 1- Le rationnement de crédit selon le modèle Stiglitz et Weiss(1981).....20

1-1 - Comportement de la banque.....20

1-2- Comportement de l'entreprise.....22

1-3-L'équilibre.....	23
Section 2 :L'analyse de marché de crédit dans le cadre de comité de Bâle.....	26
2-1- Apparition de comite de Bâle.....	26
2-2- L'accord de Bâle I et le ratio Cooke (ratio de solvabilité)	26
2-2-1- Les critiques de Bâle I.....	28
2-3-L'accord de Bâle II et le ratio Mc Donough.....	29
2-3-1- Limites de Bâle II	31
2-4- Les accords de Bâle III.....	32
2-4-1- Les objectifs des accords de Bâle III.....	32
2-4-1-1- Renforcer le niveau et la qualité des fonds propres.....	33
2-4-1-2- Améliorer la gestion du risque de liquidité.....	34
2-4-2- les limites des accords de Bâle III.....	34
Section 3 : L'importance de collecte de l'information dans la sélection des projets par les banques	35
3-1- La distinction entre l'information Hard et Soft	35
3-1-1- L'information HARD.....	36
3-1-2-L'information SOFT.....	44
Conclusion de chapitre II.....	45
Chapitre III : Etude pratique : cas de la banque de développement local(BDL), direction régionale de Bejaia	
Introduction du chapitre III	46
Section 01 : présentation de l'organisme d'accueille de la banque de développement locale (BDL).....	47
1-1- Historique de la BDL.....	47
1-2- La banque de développent locale (BDL) direction régionale	47
1-3- l'organisation de la BDL agence N°844 Bejaia	47
1-3-1- Organigramme du pôle opérationnel	48
1-3-2- Organigramme de l'agence siège du pôle commercial.....	49
Section 2 : L'analyse de l'évaluation des projets par l'information Hard et Soft dans la sélection des projets.....	50
2-1- l'analyse de projet « A »par l'information « HARD »	50
2-1-1- Présentation de l'unité de l'investissement du projet « A ».....	50
2-1-2- Présentation de l'objet de la demande « projet A »	51
2-1-3- Etude de la rentabilité du projet d'investissement « A ».....	52

2-1-3-1- le tableau du compte des résultats (TCR) prévisionnelle du projet« A ».....	52
2-1-3-2- Analyse de l'équilibre financière de l'entreprise « A»	52
2-1-3-3- l'analyse de projet « A » par les ratios	53
2-1-3-4- Les critères de la rentabilité du projet « A ».....	55
2-2- L'analyse de projet « B » par l'information « HARD ».....	55
2-2-1- présentation de l'unité de l'investissement « projet B ».....	55
2-2-2- présentation de l'objet de la demande « projet B ».....	56
2-2-3- Etude de la rentabilité du projet d'investissement « projet B »	59
2-2-3-1- Tableau des comptes des résultats (TCR) prévisionnel « Projet B »	59
2-2-3-2- Analyse de l'équilibre financière de l'entreprise « B ».....	59
2-2-3-3 L'analyse par les rations « Projet B ».....	61
2-2-3-4) Critères de la rentabilité du projet « B ».....	63
2-4- l'analyse de projet « A »par L'information SOFT	63
2-4-1- Analyse commercial.....	63
2-4-2- Analyse du marché.....	64
2-4-3-Analyse technique.....	64
2- 5- l'analyse de projet « B » par L'information « SOFT »	65
2-5-1- L'analyse commercial.....	65
2-5-2- L'analyse du marché	65
2-5-3- L'analyse Technique	66
2-6- Décision de l'accord du crédit pour le projet « A » et pour le projet « B ».....	66
2-6-1- décision de l'accord du crédit pour le projet « A ».....	66
2-6-2- décision de l'accord du crédit pour le projet « B ».....	67
Section 3 :L'analyse des statistique sur l'évolution du rationnement du crédit au niveau de l'agence BDL N° 844 direction régionale.....	67
3-1- statistiques liés aux volumes des dossiers traités durant l'exercice 2016.....	67
3-2- Evolution de volume des dossiers du crédit traités durant la période (2015- 2016)	70
3-3- évolution des crédits accordés par nature	70
Conclusion du chapitre III.....	73
Conclusion générale	74
Bibliographie	
Liste des illustrations	
Annexes	
Table des matières	

Résumé

L'objectif principal de ce travail de mémoire consiste à étudier et analyser le phénomène du rationnement de crédit dans les banques algériennes.

Afin de mieux expliquer notre sujet, nous avons effectué un stage pratique au niveau de la BDL Bejaia, où on a traité les dossiers des crédits accordés aux investisseurs. Nous avons, ensuite, procédé à la sélection d'un échantillon de projets acceptés et un échantillon de projets rejetés par la banque. Cette manière de procéder a pour but d'analyser les différentes méthodes effectuées par la banque BDL pour détecter les meilleurs projets en termes de rentabilité.

A l'issue de ce travail, nous avons constaté que le rationnement de crédit ne relève pas uniquement de la responsabilité des banques mais il s'explique à travers la réglementation bancaire qui pousse les banques à rationner le volume de crédit. Par ailleurs, la sélection des bons et mauvais emprunteurs, au niveau de la BDL, se base essentiellement sur la collecte des informations de type quantitative et qualitative (information Hard et Soft) sur le client et le projet.

Mots clés : rationnement de crédit, asymétrie d'information, informations Hard et Soft, rentabilité des projets.

Summary

The main objective of this work of memory is to study and analyze the phenomenon of credit rationing in Algerian banks.

In order to better explain our subject, we conducted a practical internship at the BDL Bejaia, where we dealt with the loans granted to investors. We then selected a sample of accepted projects and a sample of projects rejected by the bank. The aim of this approach is to analyze the different methods used by BDL to identify the best projects in terms of profitability.

At the end of this work, we found that credit rationing is not only the responsibility of the banks, but it is explained by the banking regulations that push banks to ration credit. In addition, the selection of good and bad borrowers at the BDL level is based mainly on the collection of quantitative and qualitative information (Hard and Soft information) on the client and the project.

Key words: credit rationing, asymmetry of information, information Hard and Soft, profitability of the projects.